



# Assemblée générale

Cinquante-cinquième session

**20<sup>e</sup>** séance plénière

Lundi 18 septembre 2000, à 10 heures  
New York

*Documents officiels*

*Président :* M. Holkeri ..... (Finlande)

*La séance est ouverte à 10 heures.*

## Point 9 de l'ordre du jour (suite)

### Débat général

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je donne la parole au Vice-Premier Ministre et Ministre des ressources naturelles et de l'environnement du Belize, S. E. M. John Briceño.

**M. Briceño** (Belize) (*parle en anglais*) : Au nom de la délégation du Belize, je vous présente mes félicitations à l'occasion de votre élection à la présidence. Votre vaste expérience des affaires internationales contribuera grandement à nos délibérations durant la cinquante-cinquième session de cette Assemblée. Nous sommes enrichis par la présence du Membre le plus récent, la République de Tuvalu, à qui nous souhaitons la bienvenue au sein de la famille des Nations unies en l'assurant de la coopération et de l'appui du Belize.

Le sommet qui vient de se terminer, et qui a débouché sur une résolution progressive et de grande portée, a donné le ton de nos délibérations pendant ce débat général. Les objectifs sont ambitieux, mais leur réalisation est cruciale pour l'avenir de l'ONU. Dans sa brève allocution au Sommet, le Premier Ministre de mon pays a déclaré :

« Nous avons un nouveau rendez-vous avec l'histoire : il s'agit d'introduire la démocratie dans tous les gouvernements mondiaux et de

partager un avenir meilleur et plus productif dans lequel chacun pourra vivre dans la dignité et la paix. » (A/55/PV.3)

Avec les objectifs exposés dans la Déclaration, il nous présente un programme pour l'avenir.

En allant de l'avant, nous devons d'abord nous vouer de nouveau à préserver les principes fondamentaux de notre Charte, principes qui posent le principe d'une existence libérée de la peur et du besoin dans un monde sans discrimination ni haine et où chacun a le droit de mener une vie de qualité dans la paix.

Ces idées sont aussi valides qu'elles l'étaient il y a 55 ans. En dépit des nombreux progrès accomplis, nous sommes nombreux à laisser nos divergences mener au conflit, ce qui nuit au développement humain et entraîne d'immenses souffrances. Il nous faut éviter ces conflits coûteux car sans la paix, nous ne pouvons grandir.

Dès son origine, cette institution a reconnu que la paix et l'élimination de la guerre étaient essentielles au développement humain. Bien qu'une autre conflagration mondiale soit peu probable, nous continuons aux niveaux régional et local de laisser nos divergences nous diviser, ce qui entraîne des souffrances énormes, qui nuisent au progrès et au développement.

En tant qu'institution mondiale, nous devons faire tout notre possible pour mettre un terme à tous les conflits. Nos efforts de paix doivent donc être actifs et

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau C-178. Les rectifications seront publiées après la clôture de la session dans un rectificatif récapitulatif.

efficaces. Nos forces doivent protéger les femmes et les enfants innocents, procurer un refuge aux promoteurs des principes démocratiques; et combattre les individus et organisations hors-la-loi qui menacent de saboter les gouvernements démocratiques. À cette fin, il nous faut d'abord nous engager à renforcer la capacité préventive des forces de maintien de la paix des Nations unies.

Le Belize considère que les opérations de maintien de la paix représentent une composante importante de l'action de l'ONU. Nous reconnaissons donc tous que, pour que nos forces soient efficaces, il leur faut être bien équipées et capables de se défendre. Nous continuons à tenir les engagements financiers dévolus au Belize sur la base de la capacité de paiement. Nous nous félicitons du récent rapport Brahimi, qui examine de manière complète et dans un esprit progressif nos activités de maintien de la paix. Ma délégation appuie les recommandations qu'il propose.

Le Belize est en faveur du principe de la résolution pacifique des conflits et, dans cet esprit, continue de rechercher avec le Guatemala une solution pacifique et négociée à nos divergences. Le Belize se conformera au cadre convenu, récemment établi par l'entremise de l'Organisation des États américains.

Cela fait un certain temps maintenant que cette institution participe à un débat sur le développement pour l'avenir et, plus particulièrement, sur la mondialisation. Pour les pays en développement, la mondialisation, dans son état actuel, pose des menaces graves qui semblent ne pas être entendues par ceux qui continuent de nous pousser vers la destruction. Alors que nous nous félicitons des promesses issues du nouvel ordre économique, nous ne craignons pas moins la mondialisation sous sa forme actuelle, car ce que nous avons vu jusqu'à présent n'est ni responsable, ni durable. Il n'est pas durable parce que ceux qui montrent le chemin ne se soucient que de leurs intérêts personnels.

Les partisans de la mondialisation affirment que la libéralisation des marchés mène à la prospérité. Ils nous ont encouragés dans la transformation de nos économies et dans la création d'un gouvernement plus efficace. Nous avons réalisé cet effort et continuons de le faire. Pourtant, nos appels à l'aide dans cette transformation n'ont pas encore été entendus. Toutefois, l'essentiel de ce qui nous était demandé a été réalisé. Le fait aujourd'hui qu'en Amérique Centrale et dans les Antilles, il y ait dans chaque pays un gouvernement élu de manière démocratique, l'ouverture de nos fron-

tières, de nos marchés et de nos styles de vies sont la preuve de notre engagement à une transparence et une gouvernance efficace.

Le Belize a fait sa part pour assurer un développement équitable. Notre démocratie est vibrante et fonctionne bien. Quatre-vingt-cinq pour cent de la population en âge de voter exercent leur droit de vote. Nous possédons une économie ouverte dans laquelle tous sont encouragés à participer et nous avons formé des partenariats au sein de la société civile pour faire face aux besoins sociaux et protéger notre précieux environnement. Nous avons fait preuve du sens des responsabilités; cependant la mondialisation, à nos yeux, incarne une menace pour notre survie économique actuelle. Si c'est là le résultat de la mondialisation, comment ne pas se demander, lorsque l'on souffre de ce nouvel ordre, si elle est bien responsable et juste? Nous continuons de croire qu'elle peut l'être.

*(l'orateur poursuit en espagnol)*

Dans l'ordre économique actuel, de petites économies telles que la nôtre ne peuvent aspirer à un avenir productif que si les architectes de ce nouvel ordre des choses nous fournissent l'assistance nécessaire. Les pays développés doivent s'engager à ce que le processus de mondialisation se déroule d'une manière non seulement libre, mais juste. De même que l'on exige l'ouverture de nos marchés, les institutions et administrateurs de la mondialisation doivent être plus ouverts, plus démocratiques et représentatifs. De même que nous nous associons à la société civile pour faire face à nos besoins politiques et sociaux, ils doivent travailler de manière conjointe, avec les institutions civiles internationales, pour répondre aux besoins des plus pauvres. Nous n'atteindrons jamais l'objectif d'un monde juste si la pauvreté continue d'asservir nos populations. Éliminer la pauvreté est notre devoir moral.

*(l'orateur reprend en anglais)*

Nous sommes d'accord sur le principe qu'un développement durable ne saurait exister sans la protection et la préservation de notre environnement. Ces efforts doivent être réalisés par toutes les nations. Le Belize est conscient de la responsabilité qui lui incombe devant le monde de protéger ses ressources naturelles. C'est pourquoi nous sommes signataires de la Convention sur le changement climatique et nous sommes sur le point de signer le Protocole de Kyoto. Cependant, nos efforts ne seront efficaces que si les autres pays sont pareillement déterminés. Nous encour-

rageons nos partenaires, les pays développés, à continuer d'honorer les engagements pris à Rio pour réduire de manière substantielle les émissions de gaz à effet de serre le plus rapidement possible. À l'heure actuelle, plus de 40 % des terres du Belize sont protégées. Nos précieux récifs coralliens sont surveillés de près et nous gérons avec soin nos forêts tropicales. Avec l'aide des organisations non gouvernementales locales, nous cherchons un juste équilibre entre la protection de nos ressources naturelles et la satisfaction de nos besoins en matière de développement, tout en reconnaissant que la protection de l'environnement doit se faire en harmonie avec les besoins du développement.

Nous avons beaucoup réalisé au cours de l'année passée. En ce qui concerne les questions sociales, nous avons réaffirmé notre engagement touchant la promotion de la femme, souscrit au cours de la conférence de Beijing + 5. La conférence de Copenhague + 5 s'est penchée sur la nécessité d'un plus ample développement social et, avec l'aide de nos partenaires de la Communauté des Caraïbes, le Belize a participé de manière active à la Conférence d'examen des Parties au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires. Le Belize continue de militer pour mettre un terme au transport des déchets nucléaires dans la mer des Antilles.

Ces succès ne devraient pas, toutefois, détourner notre attention des souffrances et injustices endurées par des millions de personnes. En Afrique, la situation en Angola, en Sierra Leone et dans la République démocratique du Congo nous préoccupent. Le virus du VIH/sida se propage de façon alarmante; nous devons faire le nécessaire pour aider les personnes contaminées.

Nous sommes préoccupés par la situation au Timor. De tragiques événements se sont récemment produits, entraînant la mort d'agents de maintien de la paix des Nations Unies. Nous avons appris également la mort d'un autre fonctionnaire de l'ONU en Guinée. Nous condamnons ces actes et nous nous associons au Secrétaire général pour exprimer nos condoléances aux familles de ceux qui sacrifient leurs vies pour la cause de la paix.

Le Belize s'associe à d'autres pays pour appuyer le processus de paix au Moyen-Orient. Nous continuons de soutenir le droit du peuple palestinien à l'autodétermination. De même, nous demandons à cette Organisation de reconnaître le désir des 23 millions

d'habitants de la République de Chine à Taiwan d'avoir la possibilité de contribuer et participer aux travaux de cette Organisation et d'autres organes internationaux.

La Déclaration du millénaire, adoptée par nos chefs d'État et de gouvernement, nous rappelle notre responsabilité de protéger les valeurs fondamentales telles que la liberté, l'égalité, la solidarité, la tolérance, le respect de la nature et la responsabilité. Elle exige des nations développées et en développement une action collective pour faire progresser la cause de la paix, protéger nos enfants et préserver la planète pour les générations futures. Ce sont des objectifs qui peuvent être réalisés grâce à une inclusion plus grande et à un véritable souci du prochain. Nous devons réfléchir sur de nouvelles idées susceptibles de nous aider à réformer ces institutions, qui engendrent l'inégalité et, par conséquent, nous divisent. Engageons-nous à réduire les doubles emplois, à éliminer le gaspillage et à améliorer nos réponses aux besoins des Membres, mais faisons-le rapidement.

L'ONU est la forme de représentation mondiale la plus authentique. Elle possède la capacité de nous inciter à tirer le meilleur de nous tous. Si nous agissons de concert, notre capacité de réaliser ces idéaux contenus dans la Déclaration du millénaire peut s'avérer réelle. Consacrons-nous de nouveau à sa mise en oeuvre.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à S. E. M. Seyoum Mesfin, Ministre des affaires étrangères de l'Éthiopie.

**M. Mesfin** (Éthiopie) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, permettez-moi tout d'abord de vous présenter mes félicitations chaleureuses à l'occasion de votre élection à la présidence de la cinquante-cinquième session de l'Assemblée générale. Je voudrais aussi exprimer notre reconnaissance à votre prédécesseur, le Ministre Theo-Ben Gurirab, pour la façon remarquable dont il s'est acquitté de ses responsabilités en tant que Président de la cinquante-quatrième session de l'Assemblée générale.

Je souhaite également saisir cette occasion pour exprimer notre sincère reconnaissance à notre Secrétaire général, M. Kofi Annan, pour tous les efforts qu'il n'a cessé de déployer pour que l'ONU concerne tout autant chacun d'entre nous. Je souhaite, en particulier, le féliciter du succès du Sommet du millénaire, dont nous espérons qu'il constituera un jalon significatif pour une coopération renforcée entre les nations.

Nous avons été en effet encouragés par l'accent mis à juste titre, au Sommet du millénaire, sur l'Afrique, sur la situation déplorable de l'Afrique. Nous espérons que le Sommet pourrait avoir contribué à susciter une détermination accrue de coopérer avec les peuples d'Afrique, afin que cette dernière puisse réaliser des progrès réels lui permettant de faire front aux tâches redoutables d'assurer le développement, la paix et la stabilité.

Les problèmes de l'Afrique sont déterminés par ces défis, qui sont étroitement liés entre eux. Le développement de l'Afrique continue d'être freiné par les problèmes de l'insécurité, de l'instabilité et de l'absence de paix. D'autre part, il ne semble pas réaliste de s'attendre à une paix durable en Afrique sans espoir dans l'avenir; un espoir qui ne saurait s'instaurer que si des signes visibles que des progrès sont possibles venaient à se manifester.

Dans les deux domaines, l'Afrique n'a pas bénéficié de l'appui correspondant à la complexité des défis auxquels elle se trouve confrontée. Il serait peut-être nécessaire de se hâter d'ajouter ici qu'en vérité l'Afrique elle-même n'a pas toujours su tirer parti de toutes les possibilités existantes pour progresser et il est probable que nous sommes passés à côté d'occasions réelles de rompre le cercle vicieux de la pauvreté, du manque de paix et de l'instabilité.

Alors que ceci est probablement vrai, la portée des chances que l'Afrique a laissé passer ne doit pas être exagérée. Il n'est pas vrai que l'Afrique ait joui d'un appui soutenu, résolu, total, que ce soit dans le domaine du développement économique ou dans celui de la paix et de la sécurité. C'est précisément ce genre de coopération dont ont besoin de nombreux pays africains pour pouvoir se lancer dans le développement économique durable et la croissance. Mais en ce qui concerne l'allègement de la dette, ou la détérioration des modes de l'échange, ou tous les aspects des défis et obstacles au développement, les modes de coopération mis à la disposition de nos pays, jusqu'à ce jour, ont toujours été limités et strictement liés à toutes sortes de conditions qui sont loin d'avoir été utiles.

Comme toutes les régions du monde et comme tous les pays, l'Afrique et les nations africaines devraient et doivent assumer une responsabilité primordiale quant aux événements qui se déroulent en Afrique en général et dans chaque pays africain en particulier. Mais, à un moment ou à un autre de leur histoire, la

plupart des régions du monde et la majorité des pays ont eu l'occasion de compter sur la solidarité et la coopération internationales comme catalyseurs permettant de créer les conditions propices au développement et à la stabilité.

Mais le sort de l'Afrique a été différent. Pour quelque raison, il a été plus facile de perdre espoir dans l'Afrique que d'accorder au continent le bénéfice du doute; et ce, même lorsque peu a été fait pour l'aider à relever les défis véritables auxquels elle est confrontée dans différents domaines.

Ceci ne s'applique pas uniquement au domaine du développement économique. Nous avons constaté la même chose quant au besoin pour l'Afrique de promouvoir le respect de la primauté du droit et de créer des conditions propices à la paix et à la stabilité. L'Afrique est également marginalisée du point de vue de l'applicabilité universelle des principes du droit international. Nous espérons que notre continent sera jugé selon les mêmes critères à cet égard. Autrement, la paix et la stabilité pourraient avoir bien peu de chances sur notre continent.

Nous affirmons ceci d'expérience. Il n'existe pas de solution de rechange efficace, si l'on désire créer des occasions de résoudre pacifiquement les situations de crise en Afrique et d'obtenir une réponse rapide et efficace de la communauté internationale aux violations du droit international. Jamais la paix ne saurait être promue en faisant des concessions à l'agresseur ou en créant l'impression que, suivant les circonstances, l'endroit où l'agression a lieu et l'identité de sa victime, certains actes d'agression peuvent être tolérés.

Il y a une semaine seulement, en Éthiopie, nous avons célébré la Nouvelle Année. Nous sommes entrés dans l'an 1993, persuadés que ce sera une année de paix et de progrès. Notre peuple s'est engagé à reprendre de toutes ses forces la tâche du développement économique, une tâche qui a été rudement interrompue il y a deux ans, lorsque notre pays a été victime d'une agression.

C'est également dans cet esprit que nous nous sommes pleinement engagés à laisser derrière nous la crise qui nous a opposés à l'Érythrée. Avant même le déploiement des soldats de la paix, et contrairement à l'expérience dans d'autres endroits, la cessation des hostilités tient depuis des mois maintenant. Nous attendons avec impatience aussi bien le déploiement des forces de maintien de la paix que la conclusion rapide

d'un règlement global. Tous ceux qui sont disposés à contribuer à cet effort devraient être assurés de la coopération totale de la part de l'Éthiopie, de son peuple et de son gouvernement.

En ce qui nous concerne, les accords sont conclus pour être respectés, et non pour être violés. En tout état de cause, notre peuple souhaite être totalement identifié, et ceci pleinement et sans ambiguïté, avec le maintien de la paix et non pas avec des intentions belligérantes. Nous espérons que nous aurons l'occasion de travailler pour la paix, la croissance économique et le développement.

Peu ont davantage besoin des bienfaits de la paix que le peuple d'Éthiopie et les habitants de notre sous-région. Tout autant que notre peuple refuse de voir l'agression récompensée à ses dépens, il n'a jamais manqué, par ailleurs, de prouver son attachement total à la paix et à la légalité. Notre peuple ne renoncera jamais à cette noble tradition.

L'Éthiopie prend également très au sérieux sa responsabilité concernant la paix et la stabilité dans notre sous-région et dans l'ensemble de l'Afrique. À cet égard, nous avons été très encouragés par les résultats de l'initiative de paix pour la Somalie menée sous l'égide du Président Ismail Omar Guelleh, de Djibouti.

L'Éthiopie espère que ce qui a déjà été réalisé à Djibouti pourra servir de base solide et que l'élan pour la paix et la réconciliation nationale sera maintenu. Nous sommes convaincus que si les problèmes subsistants sont traités avec réalisme, sagesse et dans un esprit d'accommodement mutuel, il y a peu de doute que le peuple somalien pourra très bientôt voir reculer dans le passé ce cauchemar qu'il a dû affronter pendant 10 ans. Je voudrais donc saisir cette occasion pour lancer un appel à tous les intéressés : que cette chance de paix récemment créée en Somalie et le rétablissement de l'État somalien soient irréversibles. Ce processus ne devrait pas être pris en otage par ceux qui ne sont pas prêts à la réconciliation nationale. Il ne devrait pas non plus être mis en danger faute de faire preuve d'assez d'esprit d'accommodement et de patience. Telle est l'évolution que la communauté internationale devrait encourager.

L'occasion actuellement créée en Somalie ne doit pas être perdue. Ceci pourrait facilement arriver si toute l'attention se concentrait sur la recherche de la légitimité internationale plutôt que la réconciliation nationale interne. Ce serait en effet une tragédie, et la

porte ouverte à de nouvelles effusions de sang en Somalie, si des efforts n'étaient pas faits pour consolider la paix et la stabilité déjà atteintes par certaines régions et parties de la Somalie. La question du Somaliland, par exemple, exige beaucoup de sensibilité et un grand sens des responsabilités. Ce qui a pu être conclu à Djibouti sera mis à l'épreuve et mesuré par rapport à la mesure dans laquelle la paix et la stabilité ont été rétablies et maintenues dans certaines parties de la Somalie.

Pour l'Éthiopie et les voisins de la Somalie, ce sont là des questions critiques. La position formelle que nous adopterons par rapport à la situation qui est en train de prendre forme en Somalie dépendra de la façon dont ces questions seront traitées par ceux qui ont maintenant la chance d'infléchir la destinée du peuple somalien. Si nous leur souhaitons plein succès et leur promettons toute notre coopération, nous leur demandons également de mettre à profit cette occasion historique avec un sens profond de leurs responsabilités et beaucoup de sagesse.

Permettez-moi de saisir cette occasion pour dire également que l'Éthiopie, avec ses partenaires de l'Autorité intergouvernementale pour le développement, continuera de faire le maximum pour la paix et la réconciliation nationale au Soudan. Nous avons toujours été fermement convaincus que la Déclaration de principes fournit une base juste et réaliste pour parvenir à un règlement de la crise du sud du Soudan. Nous estimons aussi qu'une réconciliation nationale plus large au Soudan peut facilement être réalisée sur la base de principes démocratiques et de l'accommodement mutuel. L'Éthiopie restera attachée à la paix au Soudan construite sur cette base et poursuivra sa coopération avec tous ceux qui font preuve de bonne volonté pour contribuer à la paix dans notre sous-région.

Permettez-moi de réaffirmer que l'Éthiopie fera le maximum pour une paix et une stabilité durables dans l'ensemble de l'Afrique, tout en sachant pleinement que sans la paix en Afrique nous n'aurons que peu de chance d'assurer à nos peuples un avenir meilleur.

Avant de terminer, je voudrais dire en quelques mots à quel point il est vital que la réforme du Conseil de sécurité soit achevée le plus tôt possible. La réforme du Conseil est critiquée pour la crédibilité de l'ONU et pour sa légitimité accrue. Dans la situation actuelle, il est trop évident que rares sont ceux qui pensent que les

travaux du Conseil sont menés avec assez de transparence. En fait, on est de plus en plus convaincu que le Conseil devient de moins en moins représentatif et qu'il est de plus en plus détaché des sentiments de la majorité.

Nous pensons qu'il faut remédier à cette situation. Il existe deux possibilités. Premièrement, en assurant une représentation équitable de toutes les régions du monde au sein du Conseil. Deuxièmement, il est également important que les travaux du Conseil deviennent plus ouverts et que son processus de prise de décision soit plus transparent. Les intérêts de la paix et de la sécurité seront mieux servis si le Conseil est plus transparent et plus ouvert aux points de vue des autres, notamment de ceux qui sont directement affectés par ses décisions.

Nous espérons sincèrement que les Nations Unies seront plus utiles pour tous au XXI<sup>e</sup> siècle, plus que cela n'a été le cas ces 55 dernières années. L'objectif n'est pas irréaliste, mais il exige l'engagement de tous, grands et petits.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je donne la parole au Ministre des affaires étrangères de la Fédération de Russie, S. E. M. Igor Ivanov.

**M. Ivanov** (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Le Sommet du millénaire nous a fixés à tous un objectif prioritaire, qui est d'établir la formation d'un nouvel ordre mondial juste – un ordre qui répondrait aux intérêts de tous les membres de la communauté internationale et assurerait une solution appropriée aux problèmes auxquels nous aurons à faire pendant le XXI<sup>e</sup> siècle.

Je suis convaincu qu'en cette ère de mondialisation et de prodigieux progrès scientifique et technique, l'humanité peut et doit avoir une stratégie globale tournée vers l'avenir. Alors que dans le siècle qui vient de s'achever, la survie de la civilisation humaine était l'objectif principal, nous sommes aujourd'hui confrontés à des problèmes beaucoup plus complexes et variés quant à leur ampleur et leur orientation.

La stratégie de survie doit être remplacée par une stratégie de développement durable visant à assurer la prospérité de l'humanité. Elle sera basée sur la reconnaissance du caractère indivisible de la sécurité internationale, sur l'utilisation des progrès scientifiques et technologiques contemporains au bénéfice de la communauté internationale tout entière, et sur le rappro-

chement progressif des niveaux de développement des différents États.

On ne peut réaliser ces ambitieux objectifs que par le maintien et le renforcement de la stabilité stratégique au sens le plus large du terme.

La stabilité stratégique consiste à pousser plus avant, dans le cadre du processus de désarmement, une prévention fiable de la prolifération des armes de destruction massive. Aujourd'hui, le désarmement et la non-prolifération nucléaires ne font plus l'objet d'une interaction exclusive entre la Russie, les États-Unis et d'autres puissances nucléaires. Il importe de susciter la participation effective des mécanismes multilatéraux de l'ONU et de l'ensemble de la communauté internationale dans ces processus.

Les résultats du Sommet du millénaire offrent de nouvelles possibilités pour faire en sorte qu'il y ait au XXI<sup>e</sup> siècle un progrès décisif en matière de désarmement. Cela exigera des efforts concertés et soutenus visant au strict respect des accords déjà conclus; une réduction progressive et enfin l'élimination des armes de destruction massive soumises à un contrôle international effectif, ainsi que la limitation des autres types d'armes; et la prévention d'une course aux armements dans de nouvelles sphères.

Il est temps de donner un nouvel élan aux travaux de la Conférence du désarmement, qui a fait la preuve de l'efficacité de la diplomatie multilatérale sous les auspices des Nations Unies. La Russie prône la reprise des travaux de fond, dans cette instance, sur les questions les plus importantes inscrites à l'ordre du jour du désarmement.

Le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires offre une base juridique internationale indispensable en matière de désarmement nucléaire. Ce point a été globalement réaffirmé une fois de plus par la Conférence d'examen de 2000. La Russie s'efforcera de faire en sorte que les décisions de l'Assemblée du millénaire stimulent la mise en oeuvre pratique des accords conclus durant cette Conférence. C'est précisément la raison pour laquelle le Président de la Fédération de Russie, M. Vladimir Putin, a mis sur pied une initiative pour le développement et la mise en oeuvre, sous les auspices de l'Agence internationale de l'énergie atomique, d'un projet international conçu pour éliminer progressivement l'utilisation d'uranium enrichi et de plutonium pur dans le secteur civil de l'énergie nucléaire.

Nous notons avec satisfaction qu'un nombre croissant d'États ont adhéré au Traité d'interdiction complète des essais nucléaires. Il est dans l'intérêt de toute la communauté internationale que ce Traité entre en vigueur rapidement. Ayant ratifié ce Traité, nous invitons tous ceux qui ne l'ont pas encore fait à le faire.

Nous nous attendons à ce que les États-Unis, après la Russie, achèvent la ratification du Traité sur de nouvelles réductions et limitations des armements stratégiques offensifs (START II), ce qui contribuera à son entrée en vigueur. Nous sommes disposés à poursuivre activement le processus de désarmement nucléaire et à progresser vers la conclusion d'un Traité START III prévoyant un seuil encore plus bas d'ogives nucléaires – seuil qui serait ramené à 1 500 unités. Mais cela ne sera possible que si le Traité sur la défense antimissile balistique de 1972 demeure intact. Il est universellement reconnu que ce Traité de première importance concerne les intérêts essentiels, en matière de sécurité, de l'ensemble de la communauté internationale. Sa préservation constitue un élément clef de la stabilité mondiale et un obstacle solide à la course aux armements nucléaires, en ce qui concerne les missiles et d'autres armes de destruction massive.

La Russie présentera un projet de résolution à l'Assemblée générale afin d'appuyer le Traité sur la défense antimissile balistique. Nous espérons que, comme ce fut le cas l'an dernier, notre initiative recevra un large appui au sein des Nations Unies.

Une terre pacifique a aussi besoin d'un espace pacifique. Au Sommet du millénaire, le Président de la Russie a proposé de convoquer à Moscou une conférence internationale sur la prévention de la course aux armements dans l'espace, qui se tiendrait au printemps 2001, au moment où l'on commémorera le quarantième anniversaire du premier voyage de l'homme dans l'espace. Nous espérons que cette proposition recevra un soutien actif.

La stabilité stratégique consiste à protéger de façon sûre la sécurité de l'information internationale et à contrer l'utilisation de réalisations scientifiques et technologiques à des fins incompatibles avec le progrès universel et le maintien de la paix internationale. Consciente de l'importance de régler de toute urgence ces problèmes, la Russie présentera, pour examen par l'Assemblée générale, un projet de résolution intitulé « Développements dans le domaine de l'informatisa-

tion et des télécommunications dans le contexte de la sécurité de l'information internationale ».

La stabilité stratégique consiste également à renforcer la paix et la sécurité sur tous les continents, à régler les conflits régionaux existants et à éviter que de nouveaux conflits ne se déclarent, ainsi qu'à éliminer le soutien extérieur apporté à ces conflits. Il faut épargner à des millions de personnes la mort et les souffrances causées par les crises locales.

Comment pouvons-nous atteindre cet objectif? Nous le pourrons que grâce aux efforts conjoints de tous les États, qui sont collectivement responsables du sort du monde. L'expérience a démontré que les mesures d'application unilatérales ne peuvent garantir un règlement durable et juste des situations de crise.

Les concepts de souveraineté et d'intégrité territoriale des États sont toujours d'actualité. Ignorer ces principes et intervenir militairement sans avoir obtenu l'aval du Conseil de sécurité, quel que soit le prétexte humanitaire invoqué, sape les fondements mêmes de l'ordre mondial et ouvre la voie à l'arbitraire dans les affaires internationales.

La prévention et le règlement des crises doivent devenir un élément clef de la sécurité internationale au XXI<sup>e</sup> siècle. Lorsqu'il existe une détermination et une volonté collectives, il est toujours possible de trouver une solution politique, même aux problèmes les plus graves et les plus complexes.

Pour cela, il faut améliorer la capacité de notre Organisation en matière de maintien de la paix. Les populations qui se trouvent dans les points chauds de la planète – de l'Afrique au Liban, en passant par le Timor oriental – associent à juste titre aux Casques bleus de l'ONU, leurs espoirs que les conflits sanglants cessent et que les processus complexes de réconciliation soient amorcés. Elles s'attendent à ce que nous prenions des mesures rapides et efficaces.

Nous espérons que l'Assemblée du millénaire nous offrira la possibilité d'entreprendre une analyse en profondeur du travail accompli par les mécanismes de maintien de la paix de l'ONU, et de cerner des moyens d'en améliorer l'efficacité. Tel est l'objectif du rapport (A/55/305) préparé sous l'égide du Secrétaire général par le groupe d'étude dirigé par M. Brahimi. En effet, il importe d'accroître considérablement la capacité de l'ONU de déployer rapidement des opérations de maintien de la paix. Nous pourrons le faire en

mettant rapidement sur pied le système de forces et moyens en attente. Les unités de maintien de la paix du Secrétariat de l'ONU doivent être renforcées en assurant une planification, un contrôle et un commandement professionnels des opérations.

La Russie préconise en permanence un élargissement de la coopération entre l'ONU et les structures régionales dans le domaine du maintien de la paix. Le chapitre VIII de la Charte des Nations Unies reste à la base de cette interaction. Toute opération régionale ou de « coalition » devrait être menée dans des conditions de transparence et sous la tutelle du Conseil de sécurité de l'ONU, tandis que les opérations qui comportent des éléments de coercition ne peuvent se faire qu'avec l'aval du Conseil.

La Communauté d'États indépendants (CEI) est un partenaire régional important de l'ONU pour assurer le maintien de la paix. C'est dans une large mesure grâce à une étroite coopération entre l'ONU et la CEI que l'on a pu régler le conflit au Tadjikistan. Cette interaction s'approfondira sans doute à mesure que la capacité de la CEI de résoudre les crises se renforcera. De même, pour qu'une paix durable règne dans les pays de la CEI qui sont en proie à des conflits, il faudra accroître le volume d'aide économique et humanitaire nécessaire au relèvement de ces régions.

La Russie attache la plus haute importance à une intensification de la coopération entre l'ONU et les mécanismes régionaux et sous-régionaux en Afrique pour permettre d'intervenir plus efficacement face aux crises qui surviennent sur le continent, comme en témoigne la participation russe aux opérations de maintien de la paix dans un certain nombre de pays africains.

L'expérience des activités de maintien de la paix de l'ONU ces dernières années démontre à l'évidence qu'il faut privilégier les voies politiques et diplomatiques de règlement des conflits. C'est par ces voies précisément que l'on peut atténuer autant que possible les souffrances des populations civiles et trouver les moyens d'instaurer une paix durable.

La stabilité stratégique implique que la sécurité et la tranquillité de la société civile et des personnes sont assurées. Cette tâche ne peut être réalisée que si la communauté internationale unit tous ses efforts pour lutter contre les dangers et les défis actuels que représentent les mouvements séparatistes agressifs et

l'extrémisme religieux, le commerce illicite des armes et la criminalité organisée.

Le terrorisme international qui est une manifestation particulièrement odieuse de l'extrémisme représente une menace directe à la sécurité et la stabilité. De nos jours, les terroristes de tous bords agissent parfois de manière plus coordonnée que la communauté internationale. Nous espérons que l'ONU s'emploiera plus activement à mobiliser les capacités internationales pour faire face au terrorisme. Cette coopération devra se baser sur les principes très clairs qui ont été énoncés dans la résolution 1269 (1999) du Conseil de sécurité : aucun appui aux terroristes, aucun refuge, aucune possibilité d'impunité pour tout acte de terrorisme. Pour ceux qui violent ces principes, le Conseil de sécurité doit être prêt à prendre les mesures de rétorsion nécessaires qui sont prévues dans la Charte des Nations Unies.

La Russie envisage de ratifier la Convention pour la répression du financement du terrorisme élaborée sous l'égide de l'ONU. Il faut d'urgence parachever l'élaboration de la convention pour la répression des actes de terrorisme nucléaire et accélérer les travaux sur la convention générale de lutte contre le terrorisme.

Le terrorisme est souvent étroitement lié au trafic de la drogue et au crime organisé. Nous nous félicitons de la conclusion de l'élaboration d'une convention internationale contre la criminalité organisée. La Russie envisage de signer cette convention dans un avenir proche. Nous appuyons également la proposition visant à élaborer une convention internationale de lutte contre la corruption.

La stabilité stratégique implique la promotion des droits et des libertés fondamentales dans le monde entier. C'est un aspect important des activités de l'ONU qui visent à établir un nouvel ordre mondial fondé sur le droit international.

La Russie apporte une contribution importante au renforcement du régime universel du droit. Notre pays a signé le Statut de la Cour pénale internationale.

Lorsqu'il s'agit de mobiliser les efforts des États pour réaliser la double tâche qui consiste à assurer le maintien de la sécurité internationale et à garantir la sécurité, les droits et les libertés fondamentales de la personne, nous ne devons jamais oublier qu'au XXe siècle, l'idéologie de la haine raciale a fait perdre à l'humanité des dizaines de millions de vies. Malheu-



reusement, aujourd'hui, 55 années après la grande victoire, il serait encore prématuré de parler d'une élimination complète du bacille de la supériorité nationale.

Nous ne saurions accepter une situation où les populations n'ont pas le droit d'utiliser leur langue nationale, sont privées de leur citoyenneté et se voient retirer leur emploi pour des motifs ethniques, une situation où ceux qui luttent contre le fascisme sont mis derrière les barreaux tandis que les anciens fascistes trouvent grâce aux yeux des autorités. L'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe, le Conseil de l'Europe et le Haut Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme devraient réagir avec fermeté face à ces manifestations.

La stabilité stratégique doit reposer sur un fondement matériel solide. Le XXI<sup>e</sup> siècle entrera dans l'histoire comme le siècle d'une percée de l'humanité vers un niveau de développement qualitativement nouveau, à condition que nous puissions préserver la paix et la sécurité internationales et que nous imprimions dans le même temps le dynamisme et la volonté nécessaires au processus d'égalisation économique et technologique entre le nombre considérable de pays en développement et le groupe relativement réduit de pays qui font figure de proue. Cet objectif ne peut être atteint du jour au lendemain. Cela exigera – sous l'égide unificatrice et éclairée de l'ONU – un mécanisme collectif de gestion démocratique des systèmes monétaire, commercial et économique internationaux qui devront être plus rationnels et plus justes et qui devront avoir pour objet de lutter contre la pauvreté et le sous-développement.

Il est important de tirer autant que possible parti des possibilités qui découlent de la nouvelle révolution technologique pour lancer un processus visant à harmoniser les niveaux de développement. Les techniques de l'information et des communications dont le potentiel d'accélération du développement mondial est comparable à l'invention de l'écriture, pourront être le moteur de ce processus. Une chance est apparue de passer plusieurs étapes traditionnelles du développement grâce à l'introduction d'une culture informatique mondiale et des techniques de l'information. L'humanité ainsi dotée de ces instruments précieux, aura une possibilité réelle de créer les conditions permettant de mener une vie normale et d'assurer le développement intégral de la personne dans le monde entier.

La stabilité stratégique implique de préserver un environnement salubre pour les générations présentes et futures. L'ONU a déjà beaucoup fait pour mobiliser les efforts de la communauté internationale dans ce domaine important. Le Forum Rio + 10 qui doit se tenir en 2002 permettra non seulement de faire le bilan de ces activités mais également de formuler un programme de suivi tourné vers l'avenir.

La Russie appuie l'intensification de la coopération internationale dans le cadre de l'ONU pour ce qui est de la biodiversité, du climat, de la lutte contre la désertification et de la protection des forêts.

L'augmentation ces dernières années du nombre des catastrophes naturelles ou causées par l'homme, et l'ampleur des pertes matérielles et humaines qu'elles ont engendrées font que la gestion des situations de catastrophe est l'une des tâches les plus importantes auxquelles l'humanité doit faire face. Or, si l'ONU doit redoubler d'efforts pour encourager la coopération internationale dans ce domaine, elle n'en doit pas moins accorder une attention particulière à l'utilisation de techniques de pointe pour lutter contre les catastrophes et elle doit rechercher des mécanismes novateurs pour mettre ces techniques au service de la communauté internationale tout entière.

L'ONU – seule instance universelle à tous égards, qui a fait la preuve de son rôle central pour régler les relations internationales – devrait devenir un garant de cette stabilité stratégique mondiale. La Russie se félicite du consensus qui s'est dégagé au Sommet du millénaire pour renforcer l'ONU en tant qu'axe de l'ordre mondial actuel. Le moment est venu de prendre des mesures collectives concrètes pour transformer l'ONU en une sorte d'état-major de la coordination des activités visant à assurer une nouvelle stabilité stratégique fondée sur les principes du multilatéralisme, de l'égalité et de la solidarité pour régler les problèmes mondiaux.

Pour terminer, je voudrais souligner encore une fois que la Fédération de Russie, quant à elle, est ouverte à la coopération la plus étroite avec tous les membres de la communauté internationale pour que la stabilité stratégique devienne une pierre angulaire de l'ordre mondial au XXI<sup>e</sup> siècle et que l'ONU en soit le garant sûr.

**Le Président** (*parle en anglais*): Je donne maintenant la parole à S. E. M. Shlomo Ben-Ami, Ministre des affaires étrangères par intérim d'Israël.

**M. Ben-Ami** (Israël) (*parle en anglais*) : Je suis ici aujourd'hui en tant que le messager de la paix d'Israël. La création de l'État d'Israël a été la réalisation du rêve d'un peuple forcé à l'exil il y a 2000 ans. La destruction du Deuxième Temple et la dissolution de l'État juif ont été le résultat de notre échec en tant que nation à suivre la voie politique appropriée, à opter pour le compromis avec la réalité, au lieu de nous lancer dans des hallucinations messianiques. Notre châtiement a été très sévère, mais peut-être pourrait-il servir de leçon aux nations et aux dirigeants qui aujourd'hui risqueraient d'être tragiquement conduits à croire que l'inertie dangereuse de la mythologie romantique et des rêves irréalistes est préférable à la banalité d'une politique prudente et sage.

La plupart des révoltes sont des révoltes contre un système. Le sionisme était une révolte contre la destinée. C'est cette expression de notre nouvelle rencontre avec le monde des réalités politiques qui nous a, en fin de compte, menés au rétablissement de l'État juif en 1948. De façon tragique, cependant, les circonstances historiques et géopolitiques nous ont placés dans un long conflit amer avec le peuple palestinien.

C'est grâce aux qualités de dirigeant du Premier Ministre Rabin et du Président Arafat qu'il y a sept ans, Palestiniens et Israéliens se sont engagés sur une voie menant à la paix et à la réconciliation. Ces sept dernières années, mais surtout cette dernière année, nous nous sommes engagés dans un grand effort, sans précédent dans sa portée et sa profondeur, pour régler ce conflit vieux de 100 ans. Ce processus de négociation, et lui seul, devrait être la base d'un accord de paix.

Arrivé à ce point, je voudrais m'adresser à mes collègues du monde arabe et musulman. J'espère que mes paroles les convaincront des intentions sincères du Gouvernement israélien de parvenir à une paix complète fondée sur le respect, la dignité et la justice, qui mettra un terme au conflit du Moyen-Orient et servira au mieux les intérêts vitaux de toute la région.

Le peuple juif n'a aucun grief contre l'islam. Au contraire, nous avons le respect le plus profond pour cette grande civilisation islamique à l'ombre de laquelle l'histoire juive – de l'Andalousie à la Turquie, de l'Égypte à l'Iraq, des quartiers juifs de Tanger à Alep en Syrie – a connu certains de ses meilleurs moments et de ses réalisations culturelles les plus glorieuses. Mais, même au sommet de l'« Âge d'or », au mi-

lieu des délices et des merveilles de l'Espagne musulmane, notre peuple n'a jamais abandonné son rêve et son aspiration à revoir Jérusalem, comme l'a dit le poète Yehuda Halevi, il y a plus de 800 ans :

« Mon cœur est à l'Est, et je suis dans les contrées situées le plus loin à l'Ouest. Vers toi mon âme aspire des profondeurs de l'Occident. »

Nous sommes une petite nation qui a été décimée par l'holocauste et la dispersion, mais notre patrimoine est riche. C'est de notre capitale éternelle, Jérusalem – qui, suivant une source musulmane,

« à l'époque du peuple d'Israël, était plus vaste que Le Caire et Bagdad » –

que le message du monothéisme a été lancé à l'humanité. Les lieux et les sanctuaires sacrés juifs à Jérusalem sont au cœur même de la foi, de l'identité et de l'histoire juives. Ces 2 000 dernières années, les Juifs se sont tournés trois fois par jour vers le Mont du Temple pour prier.

« Si je t'oublie, Ô Jérusalem, que ma main droite perde son adresse. Que ma langue soit collée à la voûte de mon palais si je ne me souviens pas de toi »,

voilà ce qu'ils ont promis dans la joie et dans la tristesse.

Ces 30 dernières années, Israël a constamment fait montre de son attachement à la liberté de religion et de culte à Jérusalem. Les chefs des différentes confessions religieuses à Jérusalem témoigneront du fait que la ville n'a jamais été aussi ouverte à tous les croyants. Durant le dernier mois de Ramadan, un nombre record, sans précédent dans les annales de l'islam à Jérusalem, de plus de 400 000 fidèles musulmans ont participé aux prières du vendredi à la mosquée Al-Aqsa.

Je donne ceci comme exemple du profond respect qu'Israël a pour l'islam et ses fidèles. De même que nous ne mettons pas en question la sincérité des sentiments des autres envers leurs Lieux saints à Jérusalem, nous attendons des autres qu'ils ne mettent pas en question le profond et religieux attachement du peuple juif à Jérusalem et à ses Lieux saints, dont on ne nous séparera plus jamais.

Les hommes politiques n'ont pas besoin de déformer les intentions de Dieu pour les besoins de négociations. Il est très réconfortant de voir un grand nom-

bre d'érudits musulmans témoigner du fait que comme le juge de la Cour suprême Mujir el-din al-Hanbali l'a écrit dans son *Histoire de Jérusalem et d'Hébron*,

« David a régné pendant 40 ans et, avant de mourir, il a transmis la monarchie à son fils Salomon et lui a dit de construire le *beit al-miqdas* – le Temple ».

L'expression *beit al-miqdas* – c'est-à-dire, la Maison du Temple – est devenue dans de nombreuses sources musulmanes synonyme du mot « Jérusalem ».

C'est travestir la vérité historique que de présenter le problème des réfugiés palestiniens comme le résultat d'une expulsion massive. On ne saurait nier, cependant, qu'une fois que les Juifs – qui, des milliers d'années durant, ont attendu dans l'humilité leur rédemption – ont de nouveau rencontré l'histoire en tant que nation souveraine, ils ont dû assumer l'immoralité inhérente à la guerre. Les souffrances de la population civile seront toujours un fardeau sur la conscience de toute nation en guerre. Le conflit arabo-israélien n'a pas le monopole de cette maxime. Il est clair que les réfugiés palestiniens ont été victimes du conflit israélo-arabe. Cependant, Israël ne saurait assumer ni la responsabilité morale, ni la responsabilité politique de cette tragédie, résultat direct de la guerre totale déclenchée, en 1948, par les armées arabes contre Israël qui venait de naître. Le problème des réfugiés palestiniens résulte des frontières découpées au fil de l'épée, et non par une intention délibérée des Juifs ou des Arabes. En grande partie, le problème a été le contrecoup inévitable d'une longue guerre acharnée et des craintes arabes et juives.

Nous croyons qu'une fois créé, c'est l'État de Palestine qui devra satisfaire aux revendications palestiniennes du droit au retour. Il est ridicule d'avancer l'idée qu'une nation devrait créer un État dans le but unique de rassembler les exilés de sa diaspora dans un État voisin. Cependant, Israël a exprimé sa volonté de participer activement à tout fonds ou tout effort international fournissant les bases financières d'une solution au problème des réfugiés. En dehors des considérations humanitaires, Israël pourrait aussi aider un nombre limité de réfugiés dans le cadre de la réunification de familles.

Que les choses soient claires. L'objectif, ce n'est pas le processus de paix. Le processus en lui-même n'est pas sacro-saint. L'objectif, c'est la paix, pas le processus. La paix, ce n'est pas plus de conventions, de

sommets et de résolutions. La paix, c'est l'avenir de nos enfants et la banalité apparemment fade de construire les mécanismes de la cohabitation.

Nous disons aux Palestiniens : il faut nous dépêtrer de ce casse-tête apparemment insoluble. Nous savons qu'à moins de soigner nos blessures et les vôtres, il n'y aura pas de paix (pas uniquement la paix politique, mais aussi celle de l'esprit et de la conscience). Pourtant, en même temps, nous avons conscience que la réalisation totale de nos rêves et de nos droits présumés respectifs, nous conduira à notre perte. C'est pourquoi il nous incombe de trouver des manières réalistes de soigner nos plaies sans en ouvrir de nouvelles. Il nous incombe de parvenir à une vie digne, en tant que peuples libres, sans que l'existence collective de l'un soit mise en danger par l'autre. La paix consiste à définir un intérêt commun et non pas à tordre le bras l'un de l'autre. Je crois qu'un tel compromis idéal n'est pas impossible à trouver, tout en bannissant le règne de l'épée de la terre de Dieu.

La paix ne s'est pas encore complètement matérialisée, mais je crois que nous allons dans la bonne direction. Durant l'année passée, le gouvernement du Premier Ministre Ehud Barak a pris des initiatives tendant à la paix, franches, courageuses et sans précédent. À Camp David, nous avons envisagé des idées et exploré des concepts relatifs aux dossiers les plus sensibles et supposés les plus insolubles. Nous pensons qu'une percée est possible vers la paix, tout comme l'échec pourrait amener à la rupture. Nous étions séparés par une mer que nous avons transformée en rivière. Mais avons-nous le courage et la détermination de la traverser?

Je sais que je ne dois pas paraître très objectif en me portant garant du Premier Ministre Barak. Mais je suis venu ici convaincu qu'aucun Premier Ministre avant lui n'a jamais approché d'aussi près les limites extrêmes des options dont il dispose en tant qu'Israélien et en tant que Juif. Et, ne nous faisons aucune illusion, aucun Premier Ministre après lui n'approchera d'aussi près ces limites.

Je ne sous-estime pas le dilemme qu'affronte le Président Arafat. Il est le grand dirigeant du peuple palestinien et je sais que la décision n'est pas facile pour lui non plus. Mais voilà le destin des chefs : être des prophètes sans honneur. Ces chefs ne devraient attendre aucun applaudissement de leurs concitoyens. Ce qui compte vraiment, c'est le jugement des généra-

tions futures. J'en appelle à nos partenaires palestiniens pour qu'ils comprennent que l'histoire nous a conduits à un moment de vérité et de décision. Si nous en repartons les mains vides, c'est à nos peuples que nous infligeons de lourds châtements.

Israël aspire à parvenir à une paix globale dans la région et veut aider à l'assurer pour l'avenir. Il y a 21 ans, nous avons signé avec l'Égypte un traité de paix essentiel, puis un traité de paix avec la Jordanie et nous abordons le début d'un processus prometteur de normalisation avec le Maghreb et les États du Golfe. Le gouvernement Barak a mis un terme à 18 ans de présence militaire israélienne au Liban, en étroite collaboration avec l'ONU, et grâce en particulier aux efforts et au dévouement du Secrétaire général Kofi Annan. Nous avons aussi exploré les possibilités de parvenir à un accord avec la Syrie. Nous espérons que les négociations avec la Syrie reprendront le plus vite possible, et qu'un accord juste et équitable pourra être atteint.

Israël est déterminé à poursuivre la recherche de la paix et à prendre les risques calculés qui y sont liés. Mais Israël ne fera aucun compromis – ni aujourd'hui, ni jamais – sur les intérêts nationaux et de sécurité que nous estimons vitaux. Tout en marchant vers la paix avec les Palestiniens, nous ne pouvons pas ignorer les préoccupations de sécurité qui tiennent au fait que cette paix n'est pas la dernière. Nous avons encore un contentieux en cours avec la Syrie. Nous sommes toujours exposés aux plus graves menaces régionales, qui émanent des puissances révolutionnaires de la région.

La paix nécessite un engagement actif de la communauté internationale. Les États-Unis ont joué un rôle crucial, massif et constructif, en particulier grâce au dévouement sans relâche et à l'engagement sans équivoque du Président Bill Clinton. Une fois de plus, les États-Unis se sont avérés la nation indispensable. Nous avons aussi vu l'Union européenne s'atteler à la tâche, et nous félicitons la présidence française pour son rôle, ainsi que d'autres pays européens majeurs. La paix passe par le parrainage de la communauté internationale. Une fois trouvée, elle en aura encore besoin pour se solidifier.

Nous espérons aussi travailler en liaison étroite avec le Gouvernement égyptien dans l'intérêt de la paix dans la région. Je crois qu'il est aussi important que la Russie et le monde arabe expriment leur opinion que le moment est venu de prendre des décisions histo-

riques. Le temps est bien périssable et glisse entre les doigts. Le temps nous fera bientôt défaut à tous.

Nous sommes ouverts au développement de vastes espaces de coopération avec nos voisins palestiniens et, de fait, avec tous les pays du Moyen-Orient, dans la dignité et la réciprocité. Mais nous ne souhaitons imposer notre expérience à personne. Nous ne voulons pas non plus imposer notre présence économique ou technologique à ceux de nos voisins qui ne le souhaitent pas. Les dirigeants et les élites du Moyen-Orient n'ont pas besoin de nos conseils pour savoir quels sont les vrais défis qui nous attendent tous : modernisation de l'économie, lutte contre la maladie, la faim, la pauvreté et l'analphabétisme. En effet, exception faite de quelques îlots d'excellence, le Moyen-Orient court le grave danger de se retrouver du mauvais côté du fossé numérique.

Dans son discours inaugural, en 1961, le regretté Président Kennedy invitait sa génération à le rejoindre dans le combat :

« Maintenant la trompette nous appelle à nouveau. Ce n'est pas un appel à prendre les armes, bien que nous ayons besoin d'armes. Ce n'est pas un appel à la bataille, bien que nous soyons engagés dans la bataille, mais c'est un appel à porter le fardeau d'une longue lutte crépusculaire, ... une lutte contre les ennemis communs de l'homme : la tyrannie, la pauvreté, la maladie et la guerre elle-même. »

Rien ne peut nous rendre plus heureux que de tendre la main à nos voisins arabes, dans la dignité et la réciprocité, pour cette plus noble des batailles.

Le calme ne règne toujours pas au Moyen-Orient. Les conflits armés, les hostilités politiques et les sentiments d'animosité persistent. Israël estime que des arrangements régionaux sont vitaux pour la limitation des armements. Une approche graduelle, à la mesure des progrès à réaliser en vue d'une paix globale, constitue la meilleure approche.

Nous sommes préoccupés par les stocks croissants d'armes classiques dans la région ainsi que par les tentatives de l'Iran et de l'Iraq d'acquiescer et de développer des armes non classiques, ainsi que par une menace croissante de missiles.

Israël accorde la plus grande importance à la création d'une zone exempte d'armes de destruction massive dans la région. À cette fin, des négociations

directes entre tous les États de la région doivent avoir lieu.

L'an dernier, il y a eu un tournant dans les relations d'Israël avec les Nations Unies. Après des années de situation anormale, Israël a été temporairement admis au sein du Groupe des États d'Europe occidentale et autres États, à New York. Nous espérons que l'admission d'Israël à ce Groupe dans les organisations internationales en dehors de New York, se fera rapidement.

L'ONU et la plupart de ses États Membres ont joué un rôle majeur en demandant à l'Iran de traiter de façon équitable les 13 Juifs injustement accusés et condamnés pour des prétendus crimes d'espionnage. C'est dans de telles situations que la communauté internationale a l'opportunité d'exprimer son mécontentement et d'exercer des pressions sur des pays qui enfreignent les normes de conduite.

Sur la question de la réforme du Conseil de sécurité, nous pensons que le Conseil doit refléter fidèlement le paysage géopolitique actuel, lequel a radicalement changé depuis le dernier élargissement du Conseil, en 1965. Nous adhérons à l'idée selon laquelle le droit de veto – un filet de sécurité contre l'arbitraire éventuel de l'Assemblée générale – doit rester entre les mains d'un certain nombre d'États.

Je voudrais enfin exprimer mes réflexions sur le dilemme israélo-palestinien.

La tragédie du conflit israélo-palestinien vient de rythmes historiques divergents. L'histoire de notre mouvement national moderne a été marquée par des réponses réalistes à des conditions historiques objectives. Les Palestiniens ont toujours combattu pour les solutions d'hier, celles qu'ils avaient rejetées, il y a une ou deux générations. C'est cet effort systématique d'ignorer l'histoire, qui est la cause de nombreux malheurs qui se sont abattus sur les peuples de la région. Il est temps pour nous tous de surmonter ces mauvais souvenirs et de regarder vers l'avenir. Ni la guerre physique ni la rhétorique des images ne nous rapprocheront de la paix et de la réconciliation. Personne n'a le monopole de la mythologie des souffrances et des atrocités. Dans ce conflit tragique, nous avons tous commis des actes de violence dont nous n'avons pas de quoi être fiers. Aux Palestiniens, nous disons que nous sommes heureux des perspectives de surmonter l'histoire troublée de nos relations en vue de concrétiser nos rêves de paix. Unissons nos efforts pour de-

mander au monde qui regarde, parfois étonné, et parfois attisant nos guerres, de mobiliser ses ressources au profit de nos peuples. Et soyons des partenaires à part entière dans cet effort international pour mettre en place les fondements d'un Moyen-Orient de l'avenir. Les énergies créatives de nos peuples doivent être mises au service de la paix et comme l'a écrit le plus sage des Rois, le Roi Salomon, le bâtisseur du Temple de Jérusalem, il y a des milliers d'années, il y a :

« Un temps pour tuer, et un temps pour panser les blessures ... un temps pour la guerre, et un temps pour la paix ». (*La Bible, Ecclésiastes 3:3-8*)

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je donne la parole au Ministre pakistanais des affaires étrangères, S. E. M. Abdul Sattar.

**M. Sattar** (Pakistan) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, j'ai le grand plaisir de m'associer aux précédents orateurs pour vous exprimer les chaleureuses félicitations de la délégation du Pakistan à l'occasion de votre élection. Nous vous assurons de notre pleine coopération en vue du succès de cette cinquante-cinquième session historique de l'Assemblée générale.

Je saisis cette occasion pour rendre hommage au Secrétaire général, M. Kofi Annan. Son engagement et son dynamisme ont renforcé le rôle pertinent de l'Organisation face aux défis de notre temps.

La transition du millénaire est unique pour ceux qui ont la chance de la vivre. Nous avons également le privilège de commencer cette session dans l'éclat du Sommet du Millénaire. Nous serons inspirés dans notre travail par l'attachement de nos dirigeants aux valeurs et principes fondamentaux du maintien de la paix et de la sécurité, par leur détermination à libérer les peuples du fléau de la guerre et l'humanité de la pauvreté dés-humanisante. Leur détermination à protéger l'environnement, à promouvoir les droits humains, la démocratie et la bonne gouvernance, et à répondre aux besoins particuliers de l'Afrique, constituera notre guide et notre mandat lors de nos délibérations.

Nous aurons le devoir, lors de cette session et des futures sessions de l'Assemblée générale, de traduire la Déclaration du millénaire en actes. Il s'agit certainement d'un défi difficile mais c'est un défi que nous devons relever. Ce n'est qu'ainsi que nous pouvons contribuer à bâtir un avenir meilleur.

En vue de la concrétisation de ces objectifs nobles et nécessaires, nos dirigeants ont promis de n'épargner aucun effort pour faire des Nations Unies un instrument plus efficace de coopération internationale.

Ce qu'il faut, comme l'a dit le Secrétaire général dans son rapport, c'est un engagement plus ferme en faveur de l'action, pour réaliser la paix et le développement.

Chacun de nos États peut et doit prendre des mesures sur les deux fronts. Mais les efforts individuels ne peuvent conduire à des résultats optimaux. Nous avons tous besoin de travailler avec dévouement et beaucoup d'engagement dans un environnement de coopération et d'harmonie pour promouvoir les deux objectifs d'un avenir meilleur.

La Déclaration du millénaire souligne la détermination des dirigeants du monde à épargner aux peuples le fléau de la guerre. Et le rapport du Secrétaire général indique que le maintien de la paix et de la sécurité est

« en cette aube du XXI<sup>e</sup> siècle, un objectif aussi central qu'il l'était lorsque l'Organisation a été créée, il y a plus d'un demi-siècle ». (A/55/I, par. 29)

Le problème concerne la façon de prévenir la guerre et de réaliser la paix. La solution n'est pas difficile à trouver; ce qu'il faut, c'est un attachement plus ferme en faveur de l'action. Dans le cadre de cet engagement, les crises et conflits peuvent être empêchés et la paix réalisée. La paix n'est pas simplement possible, elle est réalisable par une approche civilisée face au règlement des conflits, sur la base de la justice, du droit international et des principes de la Charte. L'ONU peut prendre des mesures effectives pour maintenir la paix et la sécurité.

C'est avec soulagement que l'on a vu la communauté internationale s'unir pour prévenir le génocide en Bosnie et au Kosovo. Grâce à la coopération louable du Gouvernement indonésien et à la contribution constructive du Secrétaire général, nous avons pu aborder la situation au Timor oriental de façon similaire. Les efforts novateurs et diligents déployés par l'Envoyé personnel du Secrétaire général, l'Ambassadeur Jamsheed Marker, pour parvenir à un règlement au Timor oriental sont une source d'orgueil pour le peuple pakistanais. Voilà donc quelques exemples de la façon dont l'ONU et la communauté internationale peuvent et doivent

s'attaquer aux conflits en appliquant les principes et les décisions de l'ONU.

Au Moyen-Orient également, le processus de paix a enregistré des progrès réguliers, bien que désespérément lents. Les acquis enregistrés à ce jour sont à mettre à l'actif de ceux qui oeuvrent au service de la paix et de son idéalisme, en même temps qu'au réalisme des dirigeants palestiniens et israéliens. Les questions qui restent à régler sont difficiles et délicates, car elles font intervenir des principes de droit et d'équité en même temps que des émotions profondes. Pourtant, nous espérons ardemment voir aboutir bientôt le processus de paix. Un règlement définitif de la question de Palestine représentera la réussite suprême et une contribution capitale à la paix au Moyen-Orient.

Les résolutions 242 (1967), 338 (1973) et 425 (1977) du Conseil de sécurité sont investies d'une autorité internationale irremplaçable. Leur mise en oeuvre met en jeu le prestige et la crédibilité de l'ONU. La fin de l'occupation et la restitution de la ville sainte de Jérusalem à la souveraineté palestinienne assurent la réconciliation et une paix durable au Moyen-Orient.

La question du Cachemire, dont dépendent la vie et l'avenir de la population de l'État, est à la racine des tensions en Asie du Sud depuis 1947. Son règlement est une condition indispensable de la paix et de la stabilité. Les dix millions d'habitants que compte cet État ne sauraient accepter de voir nier leur droit à la liberté. Ils ne veulent rien d'autre que l'accomplissement des engagements pris dans les résolutions du Conseil de sécurité. Le droit de décider de leur propre avenir ne connaît aucune limitation de temps. Les 53 années écoulées n'ont fait qu'aggraver la tragédie du peuple du Cachemire et prolonger ses maux. Ce long retard n'a fait qu'augmenter les terribles dangers inhérents à ce conflit envenimé.

D'après la Conférence *Hurriyat* (Liberté) de tous les partis, 72 000 Cachemiriens ont trouvé la mort depuis 1989. Des milliers d'autres ont été torturés et mutilés ou ont disparu. Les violations massives des droits de l'homme au Cachemire, et la répression et les brutalités perpétrées par les forces d'occupation contre la population cachemirienne constituent un grave crime de terrorisme d'État.

En essayant à tout prix de saper et d'éliminer le Mouvement pour la liberté du Cachemire, les auteurs des actes de répression et de violence contre le peuple cachemirien ont essayé de peindre la lutte pour la li-

berté sous les traits du terrorisme. Ce genre de propagande, qui n'a jamais eu de crédibilité dans le passé, n'en a pas plus maintenant. Elle est familière à tous ceux qui ont conquis leur liberté après une lutte prolongée contre le colonialisme et l'occupation étrangère.

Le Pakistan a toujours juré de chercher un règlement pacifique du différend au Cachemire. Il y a deux ans, le Conseil de sécurité a souligné une fois de plus la nécessité de régler le différend, qui est à l'origine de tensions et de conflits dans la région. Les dispositions de l'Article 33 de la Charte obligent les États Membres à régler leurs différends par voie de négociation, d'enquête, de médiation, de conciliation, d'arbitrage ou de règlement judiciaire. Le Pakistan considère tous ces moyens comme acceptables. Face au rejet intransigeant des moyens pacifiques, le Conseil de sécurité a la responsabilité d'agir. La Charte lui en donne l'autorité. Ce qu'il faut, c'est une détermination plus forte d'agir. Faute de quoi, les discours limités à la prévention des crises et au règlement des conflits manqueront de crédibilité.

L'Afghanistan continue d'être aux prises avec une terrible tragédie. Sa guerre prolongée de libération dans les années 80 l'a laissé en ruines. La guerre intestine des années 90 a infligé de nouvelles destructions. L'économie du pays est un désastre et la sécheresse survenue dans le sud de l'Afghanistan au cours de l'année écoulée a encore ajouté aux souffrances du peuple de cette terre antique.

Lié au peuple afghan par des liens géographiques, historiques et culturels, le peuple pakistanais compatit profondément avec l'Afghanistan dans la tragédie que ce pays traverse. Malgré une situation économique très difficile, nous continuons d'héberger 1,5 million de réfugiés afghans. Arrêter les envois de vivres qui partent du Pakistan ou transitent par lui ne ferait qu'aggraver encore la détresse et déclencherait un nouvel exode. C'est pourquoi le Pakistan est opposé aux sanctions qui nuisent à la population.

Aucun peuple, à part le peuple afghan lui-même, n'a souffert plus que la population pakistanaise du conflit et de l'instabilité en Afghanistan. Il est donc naturel que le Pakistan appuie tous les efforts de paix et de réconciliation en Afghanistan. Nous avons été encouragés de voir la similitude de vues entre les Ministres des affaires étrangères des six pays contigus, de la Fédération de Russie et des États-Unis lors de la réunion du Groupe « six plus deux », convoquée le

15 septembre par le Secrétaire général. En mettant en commun nos ressources et notre influence, nous devrions faire des efforts plus énergiques pour persuader les parties afghanes et aider le Secrétaire général de l'ONU dans ses efforts pour promouvoir la formation d'un gouvernement à large assise et qui soit acceptable aux partis politiques et aux groupes ethniques afghans.

Nous appuyons la République islamique d'Iran dans les efforts parallèles qu'elle mène en faveur de la paix en Afghanistan, au nom de l'Organisation de la Conférence islamique. Nous apprécions également les efforts entrepris récemment par le Turkménistan. À notre avis, tous ces efforts se complètent et se renforcent mutuellement.

Dans son rapport sur l'activité de l'Organisation (A/55/1), le Secrétaire général parle du matériel de guerre apporté en Afghanistan par des puissances extérieures. Le Pakistan demande instamment non seulement la conclusion d'un cessez-le-feu, mais aussi l'interdiction de fournir du matériel militaire aux parties afghanes et la mise en place d'un mécanisme de suivi destiné à en vérifier le respect.

Nous restons également conscients de l'impératif du respect de la souveraineté. Le peuple afghan a une tradition de résistance acharnée contre toute ingérence extérieure. Les contacts avec le Gouvernement afghan offrent de meilleurs espoirs d'amélioration que les tentatives faites pour l'acculer et l'isoler. L'ONU apporte des secours humanitaires en Afghanistan. Les programmes de relèvement et de reconstruction peuvent aider à ramener plus tôt le pays dans le concert des nations. C'est aussi la manière la plus compatible de procéder.

Le Pakistan, lui-même victime du terrorisme, condamne ce fléau sous toutes ses formes et manifestations, qu'il soit commis par des individus, des groupes ou des États. Notre gouvernement a ratifié neuf conventions internationales contre le terrorisme et nous nous associons à tous les efforts internationaux de lutte contre cette menace.

Le Pakistan a toujours appuyé toutes les propositions et accords tendant à limiter, réduire progressivement et éliminer les armes de destruction massive. Pendant plus d'un quart de siècle, nous avons déployé des efforts et proposé des initiatives pour que notre région reste exempte d'armes nucléaires. Le Pakistan était également prêt à souscrire à des mesures et propositions universelles et non discriminatoires. Le Pakistan

a voté en faveur du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires en 1996 et avait l'intention de le signer ainsi que tous les autres, en particulier aux côtés des pays désignés. Le processus de mise en vigueur de ce Traité a dérapé du fait de circonstances indépendantes de notre volonté. Même alors, le Pakistan n'était pas le premier à conduire des tests nucléaires en 1998 et il ne sera pas le premier à les reprendre. Nous espérons toujours que le Traité pourra entrer en vigueur. Le Pakistan ne s'opposera pas à la réalisation de cet objectif. Notre gouvernement continue ses efforts pour établir un consensus national en faveur de la signature de ce Traité.

Entre-temps, retenue et responsabilité demeurent les principes maîtres de notre politique nucléaire. Le Pakistan ne se livrera à aucune course aux armements nucléaires. Notre unique but est de disposer d'une force de dissuasion minimale crédible. Je voudrais réaffirmer à cette Assemblée que notre capacité nucléaire vise exclusivement à dissuader une agression contre le Pakistan. Elle ne pose de menace à aucun pays.

Nous appuyons les efforts visant à prévenir la prolifération verticale et horizontale des armes nucléaires. Au cours de l'année passée, nous avons encore renforcé la réglementation intérieure régissant l'exportation des équipements et du matériel nucléaires. Nos réacteurs nucléaires sont soumis aux garanties internationales.

Le Pakistan est disposé à coopérer aux efforts visant à introduire des restrictions sur le développement, la production et le déploiement des missiles balistiques. Pour être fructueux, néanmoins, ces efforts doivent être non discriminatoires. Leur but doit être de stabiliser la situation.

Tout recours aux armes nucléaires est inconcevable. Cependant, la Charte oblige les Membres à s'abstenir de la menace ou du recours à la force, quelle qu'elle soit. La communauté mondiale devrait donc mettre l'accent sur le principe qui interdit à tout pays de recourir le premier à la force nucléaire ou classique.

Au niveau mondial, le Pakistan souscrit à l'appel au respect permanent du Traité sur la limitation des systèmes de missiles antibalistiques. Militariser l'espace extra-atmosphérique, ce serait nuire aux espoirs de préserver la retenue et la stabilité actuelles.

Le Pakistan participera aux négociations sur le projet de résolution sur le Traité interdisant la produc-

tion de matières fissiles pour des armes nucléaires ou d'autres dispositifs explosifs nucléaires, et contribuera de manière positive à une modification juste et équitable du texte que tous les pays pourront appuyer.

Dans son allocution au Sommet du millénaire, le Chef du pouvoir exécutif de la République islamique du Pakistan, le général Pervez Musharraf, a déclaré :

« La meilleure garantie de consolidation de la paix mondiale réside dans le développement économique et dans la prospérité de toutes les régions et de tous les peuples. Le progrès économique d'une région soutient et complète la prospérité d'une autre région. » (A/55/PV.4, p. 28)

Le développement n'est pas un jeu où l'ensemble des participants ne gagne ni ne perd. En conséquence, la Déclaration du millénaire engage les dirigeants du monde à

« faire du droit au développement une réalité pour tous » (A/RES/55/2, para.11),

et à libérer l'humanité entière de la misère.

La mondialisation a suscité des espoirs en offrant les occasions d'une croissance économique plus rapide, de niveaux de vie plus élevés et d'avantages accrus découlant de la circulation des connaissances et de la technologie. Mais il y a eu des déceptions. L'expérience a montré que les bénéfices de la mondialisation ont été inégaux et que le nombre de personnes vivant dans la pauvreté a en fait augmenté. Les révolutions de la technologie et de l'information ont accentué les inégalités mondiales, et un nouveau fossé numérique a entraîné la marginalisation d'un grand nombre de pays en développement.

Les régimes commerciaux internationaux profitent aux riches tandis que le Sud s'est appauvri. La concurrence, les normes, une variété de barrières non tarifaires, des pratiques commerciales de plus en plus complexes, le protectionnisme dans certains secteurs, notamment l'agriculture, et les restrictions sur les transferts de technologie vont à l'encontre des intérêts des pays en développement. Ils trouvent difficile de s'assurer des profits adéquats pour leur production et d'attirer des investissements afin d'améliorer leur compétitivité. En conséquence, les disparités économiques se sont accentuées. Cela est contraire à la promesse que la liberté du marché assurera le bien-être de tous.



L'échec de la réunion de l'Organisation mondiale du commerce tenue à Seattle, en novembre dernier, et les voix discordantes entendues à Washington en avril dernier mettent en évidence la nécessité de corriger le système économique mondial. Une action mondiale concertée est nécessaire pour qu'un développement durable favorise et protège les économies les plus faibles. Les pays industrialisés ont la responsabilité particulière d'adopter des initiatives ambitieuses. Le désir d'éliminer la pauvreté, chez ceux qui le professent, doit d'abord conduire à l'établissement d'un cadre de politique économique internationale répondant aux besoins des pays en développement.

Un point important est celui de la dette. Au cours de l'un des débats interactifs, le Secrétaire général a proposé que l'Organisation des Nations Unies joue le rôle de médiateur entre créanciers et débiteurs pour examiner le problème de la dette. Nous souscrivons pleinement à cette proposition. Le Chef du pouvoir exécutif, prenant la parole à la même réunion, a suggéré que les pays en développement endettés soient autorisés à utiliser les ressources affectées au service de la dette pour développer le secteur social, surtout l'éducation et les soins de santé. Un allègement substantiel de la dette grâce à des approches novatrices aidera grandement les pays en développement à contribuer à l'harmonie mondiale et à régénérer un nouveau partenariat économique entre le Nord et le Sud.

Il est nécessaire d'adopter une approche globale face aux problèmes du développement et de l'élimination de la pauvreté. Tout en saluant l'initiative du Secrétaire général qui vise à combler le fossé numérique, l'accent doit demeurer sur l'alphabétisation de masse, le renforcement des capacités, les infrastructures et les services primaires de santé. Parallèlement, les régimes commerciaux multilatéraux devraient être orientés vers le développement. Les préoccupations écologiques qui ont trait à l'emploi prudent des ressources naturelles exigent l'attention, mais il convient de mettre simultanément l'accent sur la croissance économique durable du Sud.

La Réunion internationale de haut niveau chargée d'examiner la question du financement du développement à l'échelon intergouvernemental, qui se tiendra l'année prochaine, doit impliquer les organisations mondiales de la finance, du commerce et du développement afin de débattre de manière exhaustive des problèmes. La Conférence devrait promouvoir la bonne gouvernance à l'échelon international. Elle doit exami-

ner la question de savoir comment gérer la mondialisation de manière appropriée afin que ses bénéficiaires atteignent chacun, assurant ainsi la prospérité universelle.

La vague de démocratie qui a déferlé au cours de la dernière décennie a été de bon augure à l'aube du nouveau millénaire. Cette tendance salutaire ne peut se poursuivre que grâce à un développement économique équitable. À moins que les nations en développement ne soient en mesure de bénéficier équitablement des niveaux croissants de la prospérité mondiale, la défense des valeurs démocratiques et des normes humaines et sociales sonnera creux.

Au Pakistan, nous faisons face aux problèmes redoutables de la reprise économique et des réformes institutionnelles, qui mettent l'accent sur l'esprit de responsabilité, la bonne gouvernance et la décentralisation du pouvoir au bénéfice des institutions politiques de base. Dans cette entreprise, le Gouvernement compte sur le soutien et l'enthousiasme du peuple. Nous croyons que la démocratie consiste avant tout à donner de larges pouvoirs au peuple, sur la base d'institutions fortes.

La communauté internationale est tout à fait consciente des ravages qui résultent de la corruption et du transfert de fonds illicites vers des paradis fiscaux à l'étranger, ravages infligés aux économies fragiles des pays en développement et à leur population pauvre. Elles sont souvent les premières victimes de ces pratiques malsaines, fruit des facteurs socioéconomiques internes et des pratiques bancaires en cours hors de ces pays.

Le bien-être de l'humanité, dans les pays en développement, exige une coopération internationale pour prévenir la corruption. Une telle coopération a été préconisée dans les résolutions 53/176 du 15 décembre 1998 et 54/205 du 22 décembre 1999. Le Sommet du Sud, tenu à La Havane en avril 2000, a également demandé des mesures correctives.

À défaut d'enrichir les pays déjà riches, les transferts de fonds illicites à partir des pays en développement appauvriront les pays déjà pauvres. C'est un paradoxe que de constater que certains pays riches disposent de lois si laxistes qui, en facilitant l'existence des comptes secrets, fournissent des paradis fiscaux et encouragent des banques privées à blanchir des fonds illicites pillés par des individus corrompus appartenant à des pays pauvres. Cela revient à encourager le pillage, en fait le terrorisme financier.

Le lien entre la corruption et l'échec de la démocratie a été également reconnu dans la Déclaration finale publiée à l'issue de la réunion de la Communauté des démocraties tenue à Varsovie du 25 au 27 juin 2000. Elle a souligné la nécessité de lutter contre la corruption, qui mine la démocratie. Nous devons donc entreprendre une action efficace. Nous suggérons que l'Assemblée générale proclame une politique de tolérance zéro à l'égard de toutes les formes de corruption et demande instamment l'interdiction du blanchiment des fonds illicites.

L'ONU s'est imposée comme la seule instance reconnue de tous et dotée d'une autorité universelle qui l'habilite à traiter d'un large éventail de questions relatives aux aspirations humaines à la paix, à la justice et au développement. Pour répondre à ces espoirs croissants, cet organe mondial doit être renforcé. Son rôle doit être également renforcé afin d'assurer un meilleur avenir au monde.

Nous soutenons l'appel au renforcement de la capacité de l'ONU dans les domaines de la prévention des conflits et du maintien de la paix. À cet égard, nous félicitons M. Brahimi et les membres du Groupe de haut niveau de leur rapport approfondi. En tant que participant important aux opérations de maintien de la paix des Nations Unies, le Pakistan attend avec intérêt le débat sur les idées et concepts utiles contenus dans le rapport afin de permettre à l'ONU de répondre plus efficacement aux conflits naissants, à ceux qui existent déjà, ainsi qu'aux menaces qui pèsent sur la paix et la sécurité internationales.

Nul autre aspect de la réforme de l'ONU ne mérite autant d'attention que la nécessité de rendre le Conseil de sécurité plus démocratique, plus transparent et plus responsable. Des élections périodiques d'un plus grand nombre de membres rendront le Conseil de sécurité non seulement plus représentatif, mais aussi plus sensible aux aspirations de la communauté mondiale. Cela renforcera la capacité de cet organe indispensable de contribuer au maintien de la paix et de la sécurité internationales et à la réalisation des objectifs de l'Organisation. Cet objectif ne sera pas atteint par la création de nouveaux centres de privilège qui affaiblissent le principe fondamental de l'égalité souveraine des États. Pour la même raison, le processus de prise de décision doit être rendu plus démocratique.

Pour que le Conseil de sécurité puisse jouir d'un respect universel, sa réforme doit recevoir l'accord

général des États Membres. Rien ne doit être entrepris hâtivement ou d'une manière qui diviserait les membres et affaiblirait l'autorité et le prestige du Conseil.

Dans ce monde de plus en plus interactif, nous partageons avec d'autres nations le désir de jouir d'un environnement pacifique et d'une coopération dont chacun tire profit, et nous envisageons pour l'ONU un rôle crucial. L'universalité de l'Organisation des Nations Unies la dote d'une stature et d'une légitimité sans précédents dans l'histoire. L'Organisation devrait aborder le XXI<sup>e</sup> siècle en faisant preuve d'un engagement clair à examiner et à résoudre les principaux problèmes en matière de développement et de sécurité auxquels nos peuples sont confrontés. Elle doit être mise en mesure d'appliquer régulièrement et vigoureusement ses principes immuables et ses décisions, afin d'assurer une paix durable, un progrès économique soutenu et un meilleur avenir à toute l'humanité.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je donne à présent la parole à S. E. M. James Victor Gbeho, Ministre des affaires étrangères du Ghana.

**M. Gbeho** (Ghana) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, au nom de ma délégation, je voudrais vous féliciter sincèrement de votre élection à la présidence de la cinquante-cinquième session de l'Assemblée générale. Il ne fait aucun doute que la présente session ait un caractère historique, car elle se tient au lendemain d'un Sommet du millénaire qui a vu le rassemblement d'un nombre sans précédent de dirigeants politiques de la communauté internationale. Je tiens à féliciter les autres membres du Bureau de leur élection.

Qu'il me soit permis également de saisir cette occasion pour rendre un hommage dûment mérité à votre prédécesseur, M. Theo-Ben Gurirab, Ministre des affaires étrangères de la Namibie, dont le sens profond du devoir et de l'engagement en faveur de la justice sociale a contribué à formuler l'ordre du jour de l'ONU pour le nouveau siècle. En effet, l'Assemblée générale a donné élan à un tel ordre du jour lorsqu'en décembre 1998, elle a décidé d'organiser les célébrations du millénaire, fortement persuadée que le tournant du siècle était un moment unique et d'un symbolisme aveuglant pour articuler et affirmer une vision dynamique pour l'ONU dans l'ère nouvelle.

Il y a à peine 15 jours, les dirigeants du monde se sont réunis ici à New York, conformément à leur engagement, pour faire face aux défis du siècle nouveau, pour réaffirmer leur engagement envers la Charte des

Nations Unies et pour manifester leur volonté politique en faveur de ce nouveau processus. Le message qui a émané des allocutions des chefs d'État ou de gouvernement au Sommet du millénaire s'est articulé autour de la réaffirmation du rôle unique de l'ONU s'agissant d'offrir le meilleur, et l'unique, cadre universel pour faire front aux défis du millénaire.

Ce message reconnaît une Organisation des Nations Unies capable de promouvoir un nouveau programme de développement axé sur la personne humaine et garantissant également une plus grande participation des parties prenantes, notamment des femmes, des jeunes, du secteur privé et de la société civile dans son ensemble; une Organisation des Nations Unies revitalisée pour jouer un rôle plus utile s'agissant d'aider les pays en développement à relever les défis de la réduction de la pauvreté, du pluralisme politique et du processus de mondialisation en cours; une Organisation des Nations Unies qui joue hardiment son rôle en tant qu'Organisation oeuvrant pour le bien de tous, avec la confiance des peuples du monde.

La conjonction de la cinquante-cinquième session de l'Assemblée générale et du début du nouveau millénaire offre un point de départ symbolique à la communauté internationale, qui doit prétendre à mieux faire dans tous les domaines où elle agit. Aujourd'hui, il n'est pas de plus grand défi pour le monde ni de question plus importante qui caractérisent ce millénaire que l'inhumanité débilante de la pauvreté, le lourd obstacle qu'elle représente à la création de richesse, sa propagation rapide à travers le monde, l'effet mortel de l'insécurité économique sur la paix et la sécurité, et son incidence sur l'environnement. Il est donc surprenant que sous l'effet de la globalisation, les privations et l'inégalité se répandent dans le monde à la même vitesse que l'innovation, le progrès technique et l'intégration, toutefois dans des sens différents. Notre ingéniosité collective, aussi bien dans les pays développés que dans les pays en voie de développement, est appelée à produire des réponses qui nous rapprochent plus que par le passé des objectifs de la Charte.

Nous avons connu des déceptions alors que la communauté internationale recherchait la paix, la sécurité, le développement et le respect des droits de l'homme. Nous avons également cherché les moyens de faire face à l'impact de la mondialisation sur le commerce international et les investissements. Nous ne devons pas nous résigner à ces revers, ni accepter de vivre avec eux. Ce serait contraire à notre objectif de

développement. La voie du progrès consiste non seulement à revitaliser l'ONU pour qu'elle puisse mener une lutte plus agressive pour une société mondiale plus équitable, mais également à travailler de concert pour assurer que l'équité, la justice et la solidarité caractérisent les relations internationales.

Sur l'importante question du maintien de la paix et de la sécurité internationales, le rôle de l'ONU a été, sans aucun doute, de faciliter les conditions dans lesquelles les pays et les peuples peuvent vivre ensemble dans la sécurité et l'harmonie afin de donner libre cours à leurs talents créateurs. L'un des principaux moyens de réaliser cet objectif, au milieu des conflits violents qui ne cessent de surgir, a été d'entreprendre des opérations de maintien de la paix dans le monde entier. Le Ghana a été et restera un important contributeur à cet effort, alors que les conflits en Afrique notamment posent un défi majeur aux efforts de l'ONU pour réaliser la paix et la prospérité mondiales.

La situation dans la République démocratique du Congo et en Sierra Leone, pour ne citer que deux exemples, démontre amplement les complexités des défis que l'ONU doit se montrer capable de relever. Par exemple, dans la sous-région de l'Afrique occidentale, nous devons tous coopérer pour imposer l'interdiction, dans les pays en conflit, de l'achat d'armes de petit calibre et particulièrement l'achat de diamants qui ne sont pas soumis au contrôle du Certificat d'origine. À moins que la communauté internationale n'aide à mettre en oeuvre cet aspect des résolutions du Conseil de sécurité, la paix et la sécurité internationales continueront d'être menacées par la convoitise et l'ambition de certains individus.

Renforcer les capacités de maintien de la paix de l'Afrique, par le biais de la formation, de la logistique et du soutien financier, ainsi que créer des partenariats plus solides entre l'ONU et le Mécanisme de prévention, de gestion et de règlement des conflits de l'Organisation de l'unité africaine, demeure un objectif crucial si nous voulons que le continent retrouve la paix et la sécurité. C'est l'une des raisons pour laquelle le Ghana attache de l'importance aux initiatives de maintien de la paix régionales et sous-régionales. Cependant, de telles initiatives ne doivent pas servir d'excuse pour que l'ONU ou le Conseil de sécurité ne s'acquittent pas de leurs responsabilités primordiales dans le domaine du maintien de la paix et de la sécurité en Afrique.

Le désarmement est au coeur des efforts de l'ONU pour assurer et soutenir la paix et la sécurité internationales, conditions nécessaires de toute activité humaine productive. La menace nucléaire de l'ère de la guerre froide continue de planer, et continuera de planer, jusqu'à ce que les puissances nucléaires et les autres grandes puissances militaires désarment. Il est donc rassurant qu'en dépit du climat de morosité qui a envahi le mécanisme de désarmement des Nations Unies ces dernières années, des résultats positifs aient été enregistrés à la sixième Conférence d'examen des Parties au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires.

L'ONU doit donc capitaliser sur cet élan et continuer à chercher de nouveaux moyens pour parvenir au désarmement nucléaire et à la non-prolifération des armements. Elle doit également prendre des mesures visant à accroître la confiance afin de renforcer le processus. À cet égard, la Commission du désarmement et les autres mécanismes pertinents de désarmement créés par l'Assemblée générale devraient se voir donner toutes les chances de s'acquitter de leurs mandats si les États Membres font preuve d'engagement, de souplesse et de la volonté politique nécessaire.

Le Ghana saisit donc cette occasion pour réaffirmer son soutien à la proposition faite par le Secrétaire général de convoquer une grande conférence internationale sur la menace nucléaire. Nous jouerons également un rôle actif dans le processus préparatoire de la Conférence internationale sur le commerce illicite des armes légères et de petit calibre sous tous ses aspects, qui se tiendra en 2001.

Le Ghana pense que les efforts de l'ONU pour promouvoir et maintenir la paix et la sécurité internationales devraient reposer sur une structure juridique internationale solide : d'où le besoin de poursuivre le soutien au travail utile accompli par la Commission du droit international et les institutions connexes dans le système des Nations Unies. Nous pensons que les progrès énormes faits dans l'établissement de cadres juridiques pour poursuivre les crimes contre l'humanité, par exemple, devraient continuer si l'on veut assurer l'avenir de nos sociétés.

Dans le cas de l'Afrique en particulier, l'appui de la Cour pénale internationale n'est pas seulement chose souhaitable : c'est une nécessité absolue, car la censure exprimée par la communauté internationale se révèle maintenant très nécessaire quand il s'agit de dissuader

des seigneurs de guerre et des rebelles de commettre les crimes odieux auxquels nous continuons d'assister dans des pays tels que la Sierra Leone, le Rwanda et la République démocratique du Congo. Le Ghana recommande donc que le droit international garantisse que les auteurs de tels crimes seront punis et ne jouiront pas de l'amnistie dans d'autres pays.

L'esprit de compromis, qui a mené à l'adhésion d'une majorité écrasante d'États au Traité de Rome établissant la Cour pénale internationale, doit être maintenu afin de réaliser nos objectifs en ce domaine.

La situation au Moyen-Orient continue à retenir toute notre attention. Le Ghana reconnaît qu'il y a actuellement un climat propice au Moyen-Orient, qui est le résultat de la reprise des contacts entre Israël et l'Autorité palestinienne au niveau le plus élevé. Le retrait des forces de défense israéliennes du Sud-Liban a communiqué à ces négociations un climat d'optimisme, de même que les réunions entre le Président Arafat et M. Ehud Barak. Tout en félicitant le Président Clinton pour ses efforts, il faut demander de façon pressante aux deux dirigeants du Moyen-Orient de faire preuve de souplesse et de persévérer, car les obstacles à la paix ne peuvent être éliminés sans compromis, sans sacrifices douloureux, sans diplomatie, et sans le désir profond d'une paix durable. Les deux parties devraient se souvenir qu'on est maintenant peut-être au moment le plus propice pour conclure un accord. Les forces négatives en Israël, notamment, sont en train de se regrouper, alors que la jeune génération en Palestine devient de plus en plus impatiente. Aucun sacrifice ne saurait être trop grand pour assurer le succès des négociations.

*Mme Brizuela de Ávila (El Salvador), Vice-Présidente, assume la présidence.*

En cette nouvelle ère qui commence, nous devons avoir l'audace de mettre un terme aux attitudes et aux situations qui ne sont plus d'aucune utilité au processus de mondialisation. Les dirigeants mondiaux et d'autres décideurs influents ont constamment reconnu la nécessité de réduire la pauvreté et, pourtant, ceux qui étaient en mesure de le faire n'ont pas été capables de proposer des dispositions crédibles pour alléger la dette, permettre l'accès aux marchés et financer le développement, ce qui aiderait grandement les pays en développement à construire des systèmes socioéconomiques viables, aptes à surmonter la fragmentation et la marginalisation endurées du fait de la mondialisation. Au

contraire, ils utilisent leurs positions politique et économique prééminentes pour contrôler et manipuler les pays en développement, en particulier les pays dont les gouvernements ne les appuient pas.

Il me semble que la communauté mondiale n'a pas encore transposé l'étroite affirmation traditionnelle du besoin d'équité, de justice et de solidarité pour le développement national, en actions concrètes au niveau international. De plus, l'ONU ne pourra enseigner l'égalité et la justice à ses Membres que quand elle-même mettra ces principes en pratique.

À la fin de la guerre froide, les peuples du monde ont beaucoup entendu parler des dividendes de la paix. Dix ans seulement après que ce nouveau concept ait été proclamé sur tous les toits, il s'est avéré inexistant. Mais on peut donner une réalité à ce concept, si le contenu de nos négociations reflète nos plus hautes valeurs et notre conscience d'appartenir tous au genre humain, plutôt que le boursicotage diplomatique dans un monde façonné par une compétition sans merci et par la position de force des pays riches et puissants face aux pays pauvres et militairement insignifiants. La coopération internationale pour le développement doit remplacer l'injustice et la guerre.

La transformation du contexte de la coopération internationale pour le développement dépend autant du niveau d'engagement des individus et des groupes dans nos pays respectifs, que de ce que nous faisons en tant que chefs d'État et décideurs. Dans cet ordre de préoccupations, une nécessité fondamentale est de renforcer et d'élargir le réseau des liens entre l'ONU et la société civile. Si nos actes ne traduisent pas notre perception de la nature du processus de décision dans le monde d'aujourd'hui, il est peu probable que nous tirions les enseignements des erreurs commises dans nos activités passées.

C'est pourquoi nous invitons vivement le Secrétaire général à examiner les moyens de trouver des normes communes acceptables pour l'exercice des responsabilités et la transparence, et cela même pour les opérations des organisations non gouvernementales dans le cadre de leur participation à l'action de l'ONU. De plus, il faut s'efforcer davantage d'augmenter les moyens des organisations non gouvernementales dans les pays en développement, de façon que la participation de ces organisations à la vie de l'ONU puisse refléter la diversité des intérêts en présence dans le monde entier.

Le Ghana se félicite de la contribution des organisations non gouvernementales à l'activité de l'ONU et de chaque pays. Mais, en même temps, nous devons mettre en garde contre le risque de remplacer la représentation authentique et démocratique des peuples par le secteur privé et des organisations non gouvernementales contrôlées de l'extérieur. Les organisations non gouvernementales et le secteur privé sont des agents de progrès vitaux dans les pays en développement, mais ils ne doivent pas remplacer la voix du peuple, si l'on veut que la démocratie conserve sa crédibilité.

Dans une ère de mondialisation et dans une société reposant de plus en plus sur l'information, il nous semble que l'ONU a une responsabilité majeure : appuyer les efforts de développement des pays sous-développés. Il nous semble que la communauté internationale devrait fournir les ressources nécessaires pour ce faire. C'est pourquoi nous appelons, une fois de plus, tous les États Membres à remplir intégralement leurs obligations financières découlant de la Charte et à le faire en temps voulu.

Les défis qu'affronte la communauté internationale, comme le fossé grandissant entre le Nord et le Sud en matière de revenu et de technologie, la pauvreté et les privations, montrent la nécessité d'une coopération accrue entre les pays développés et les pays en développement. Il faudra un effort concerté pour promouvoir un dialogue systématique entre les deux groupes afin de trouver des solutions à ces problèmes.

La vocation – et de fait l'engagement – du partenariat Nord-Sud devrait consister à faire en sorte que dans le nouveau millénaire, la gestion des affaires publiques, aux niveaux tant national qu'international, repose sur la reconnaissance du fait que la richesse de quelques-uns ne doit pas conduire à l'appauvrissement des autres, et que chaque être humain sur cette terre doit avoir accès à certains services sociaux de base comme les soins médicaux, l'éducation, la nourriture et l'eau potable, cela quel que soit l'endroit du monde où il/elle vive. Les pays riches ont donc un rôle indispensable à jouer en ouvrant davantage leurs marchés, en accordant un allègement de la dette plus important et plus rapide, et en fournissant une aide au développement accrue et mieux centrée, qui permettrait aux pays les plus pauvres de maintenir un rythme significatif de développement.

Il n'est que normal que le Ghana, en tant que pays en développement, s'identifie avec la cause des pays les moins avancés, qui pour la plupart sont en Afrique. À ce sujet, nous souscrivons pleinement au travail préparatoire de la troisième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés. Nous espérons qu'un consensus sera atteint en ce qui concerne l'accès aux marchés des pays industrialisés des produits provenant des pays les moins avancés.

Nos observations en cette occasion seraient incomplètes si nous n'évoquions la question cruciale du pouvoir des femmes et de l'égalité entre les sexes. Nous souhaitons aussi exprimer nos préoccupations au sujet de la discrimination persistante dont les femmes sont victimes dans la plupart des régions du monde, malgré les progrès accomplis depuis la quatrième Conférence mondiale sur les femmes, tenue en 1995. On peut éliminer les obstacles qui empêchent de parvenir à l'égalité des sexes, par un engagement renouvelé à appliquer les dispositions de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination contre les femmes. C'est pourquoi, nous appelons tous les pays qui n'ont pas encore ratifié la Convention, à prendre des mesures pour le faire, et nous insistons pour une application rapide des dispositions de la Convention. Nous demandons aussi à ceux qui ont exprimé des réserves incompatibles avec les objectifs de la Convention, de reconsidérer leur position, dans l'intérêt du progrès de la cause des femmes.

La promotion et la protection des droits de l'enfant préoccupent non moins ma délégation. Voilà les raisons pour lesquelles nous coorganisons avec le Gouvernement du Canada un atelier sur les enfants dans les conflits armés. Nous espérons que chaque État Membre s'appliquera à ratifier le Protocole facultatif de la Convention des droits de l'enfant, avant la session extraordinaire de l'Assemblée générale qui aura lieu en 2001 et sera chargée d'examiner l'application de la Déclaration mondiale sur la survie, la protection et le développement des enfants, et le Plan d'action. Nous espérons aussi que les résultats positifs de la Conférence sur les enfants touchés par la guerre qui vient de se tenir à Winnipeg, au Canada, seront totalement mis en oeuvre pour garantir, dans le monde entier, la protection des enfants en cas de guerre.

Je voudrais à présent évoquer la pandémie du VIH/sida. Son impact le plus important s'est fait sentir dans l'Afrique subsaharienne, où on estime que la maladie a compromis les modestes progrès réalisés en

matière de développement social. Des statistiques fournies durant la treizième Conférence internationale sur le sida en Afrique du Sud, en juillet de cette année, ont montré que presque un tiers des personnes atteintes du VIH/sida sont âgées de 15 à 24 ans. Chaque minute, six personnes de moins de 25 ans sont infectées. Le ratio du risque de contamination couru par les filles, en comparaison des garçons, est supérieur à 3 : 2. En se fondant sur ces données, le Fonds des Nations Unies pour l'enfance a souligné que pour vaincre la maladie, les gouvernements devaient s'engager à réaliser « la plus grande mobilisation de ressources de leur histoire » et s'organiser comme si elles devaient mener « une guerre totale de libération », avec les jeunes en première ligne.

Cette situation inquiétante doit éveiller la conscience de la communauté internationale et l'amener à pleinement appuyer les efforts faits pour maîtriser et limiter autant que possible la diffusion de la maladie. Le Ghana appuie la proposition du Secrétaire général pour fixer aux années 2005 et 2010, respectivement, les dates limites auxquelles réduire le taux d'infection des jeunes et ce, grâce à la garantie des pays développés et de leurs industries pharmaceutiques de rendre facilement accessibles des vaccins peu coûteux. Pour réaliser cet objectif, nous devons également investir dans l'éducation, les messages d'information, les discussions ouvertes et les conseils moraux aux jeunes. Ces derniers doivent comprendre qu'il leur est possible d'éviter la maladie en agissant avec prudence, car cette maladie fatale se transmet par des voies très peu nombreuses. Nous demandons aux pays développés de fournir toute leur coopération dans ce domaine.

Enfin, il ne fait pas de doute que l'ONU reste le seul instrument capable de faire face aux défis de ce millénaire. Mais elle ne pourra le faire que grâce à la bonne volonté et à la crédibilité dont elle jouit auprès des États Membres, et cela ne se fera que par une démocratisation accélérée de l'Organisation. Puisse la nouvelle vision, que nos dirigeants ont tracée pour l'ONU en ce nouveau siècle, nous encourager à prendre des mesures concrètes pour libérer nos peuples, qui nous font confiance, de la peur, du besoin et de l'exclusion.

**La Présidente par intérim (parle en espagnol) :**  
Je donne la parole à S. E. M. Aleksandar Dimitrov, Ministre des affaires étrangères de l'ex-République yougoslave de Macédoine.

**M. Dimitrov** (ex-République yougoslave de Macédoine) (*parle en anglais*) : Je voudrais d'abord féliciter M. Holkeri de son élection à la présidence de la cinquante-cinquième session de l'Assemblée générale. Dans le même temps, je voudrais exprimer notre gratitude au Président de l'Assemblée générale à sa cinquante-quatrième session, M. Theo-Ben Gurirab, des résultats obtenus durant sa présidence.

À cette occasion, je voudrais aussi exprimer notre gratitude au Secrétaire général Kofi Annan pour son autorité et son efficacité à la tête de l'Organisation des Nations Unies. La République de Macédoine continuera de contribuer activement à la réalisation des objectifs des Nations Unies.

Je me félicite de l'admission de Tuvalu à l'ONU et lui souhaite plein succès dans sa contribution aux activités des Nations Unies, tout en exprimant le vœu d'établir des relations diplomatiques. Dans le même temps, la République de Macédoine appelle à l'accélération du processus d'établissement de relations diplomatiques avec tous les autres États Membres de l'Organisation avec lesquels elles n'existent pas encore, et elle se déclare prête à les établir.

Dans notre région, la situation s'est quelque peu améliorée après la grave crise humanitaire du Kosovo. Les conséquences énormes de la crise, qui a posé une grave menace à la stabilité et à la sécurité des Balkans et plus généralement de l'Europe, n'ont pas été pleinement surmontées.

La République de Macédoine continuera de jouer un rôle vital pour la paix et la stabilité en Europe du Sud-Est et au-delà. Les risques étaient énormes pour la République de Macédoine. Le Gouvernement et les citoyens de la Macédoine ont fait tout ce qui dépendait d'eux pour affronter les problèmes. Mais, comme cela a été le cas lors des crises précédentes dans les Balkans et durant le conflit du Kosovo, l'an dernier, en tant que l'un des pays les plus touchés, la République de Macédoine a démontré et confirmé son engagement à long terme d'agir en tant que facteur de paix et de stabilité dans la région. Même dans de telles conditions, le Gouvernement a maintenu sa politique de préserver la stabilité de l'État de Macédoine et de réaffirmer sa capacité de faire face à tous les problèmes et risques, en particulier dans le domaine socioéconomique.

Une des principales priorités de la politique étrangère de la République de Macédoine est d'améliorer les relations de bon voisinage avec tous ses voisins.

Cet engagement a été confirmé à travers plusieurs initiatives qui ont conduit à l'instauration de relations plus étroites et plus soutenues et à une coopération bilatérale plus intense, dans le cadre de plusieurs initiatives régionales. Mon pays sait bien que la stabilité et la prospérité, à moyen et à long terme, ne peuvent être assurées que si la stabilité se généralise en Europe du Sud-Est, avec des relations de bon voisinage renforcées entre tous les États de la région.

Mon pays a pu, avec presque tous ses voisins – Grèce, Albanie et Bulgarie, mais pas avec la République fédérale de Yougoslavie, avec laquelle nous continuons de négocier la démarcation de notre frontière commune – avoir d'excellentes relations et développer une coopération dans plusieurs domaines d'intérêt commun. Nous avons amélioré sensiblement nos relations avec notre voisin du Sud, la Grèce. Nous continuons d'avoir des pourparlers sur nos divergences concernant le nom de mon pays, sous les auspices du Secrétaire général, en exprimant notre volonté et notre désir de régler cette question dès que possible, en tenant compte de la réalité et de la dignité du pays et de tous ses citoyens.

En dépit des immenses espoirs et de l'appui initial, le projet qui était le plus supposé contribuer à une stabilisation durable de la région – le Pacte de stabilité – n'a pu assurer la mise en oeuvre d'un certain nombre d'idées et de plans soumis et acceptés. Le Pacte, exemple significatif de l'engagement et du fonctionnement conjoints d'un grand nombre d'organisations internationales et d'États, vise à accélérer la revitalisation des pays de l'Europe du Sud-Est et leur intégration au sein de structures européennes. Je demande à tous les participants engagés dans ce processus, notamment aux donateurs et à la communauté internationale, de tout faire pour accélérer sa mise en oeuvre, d'urgence et en temps voulu, par la réalisation rapide de ces projets. Cela assurera la prospérité économique des pays d'Europe du Sud-Est et renforcera les processus démocratiques, le respect des droits de la personne et la stabilité de la région. La mise en oeuvre du Pacte constitue un développement naturel de nos activités dans le contexte des initiatives régionales visant à promouvoir les relations de bon voisinage et la possibilité de concrétiser les priorités de politique étrangère de mon pays, à savoir sa pleine intégration au sein des structures européennes et euroatlantiques.

En plus de ses activités de politique étrangère, le Gouvernement de la République de Macédoine est

pleinement attaché à la mise en oeuvre de réformes fondamentales basées sur les normes européennes – politiques, économiques et démocratiques – tout en respectant au maximum les droits fondamentaux, y compris les droits des minorités. Mon gouvernement travaille constamment à améliorer les relations interethniques. Une loi sur l'enseignement supérieur a été récemment adoptée et elle ouvre la voie à un enseignement supérieur privé dans les langues des minorités. Du fait de notre engagement, des mesures prises et des acquis obtenus, mon pays sera le premier dans la région à conclure, d'ici la fin de l'année, l'Accord de stabilisation et d'association avec l'Union européenne.

Les efforts déployés par la communauté internationale, avec une importante contribution de la République de Macédoine, pour stabiliser la région, commencent à porter leurs fruits. Malgré les contraintes, il faut tenir compte du fait qu'en raison de la gravité et de la complexité de la situation au Kosovo et en République fédérale de Yougoslavie en général, on ne peut remédier aux conséquences de cette situation aussi rapidement que nous le souhaitons tous, en particulier dans la région.

En ce qui concerne la République fédérale de Yougoslavie, nous pensons que sa démocratisation est l'un des facteurs clefs de la stabilisation globale de la situation dans la région. Nous devrions faire porter nos efforts collectifs sur le soutien aux forces démocratiques de ce pays et sur des mesures conjointes pour lancer le processus démocratique, et donner au pays des chances d'accéder à la prospérité économique. Il importe de réévaluer les effets globaux des sanctions, qui ne doivent pas viser les citoyens. Nous espérons que les proches élections en République fédérale de Yougoslavie seront équitables et démocratiques, conformes aux normes européennes et à celles de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe, et qu'elles marqueront un pas vers la démocratisation du pays.

En ce qui concerne la situation en République fédérale de Yougoslavie, je tiens, en ma qualité de Président du Processus de coopération pour l'Europe du Sud-Est, à informer l'Assemblée de la déclaration commune adoptée récemment par les ministres des affaires étrangères des États parties à New York. Dans cette déclaration, les ministres des affaires étrangères ont exprimé leur préoccupation au sujet des derniers événements survenus en République fédérale de Yougoslavie dans le cadre des prochaines élections présidentielles et parlementaires et ils ont confirmé leur ap-

pui aux forces démocratiques de ce pays et aux efforts qu'elles font pour engager le processus démocratique.

Tout cela pourrait contribuer à l'intégration de ce pays dans la communauté internationale et à sa participation aux travaux des organisations internationales, sur les traces de tous les autres États successeurs de l'ex-Yougoslavie. En outre, le règlement de la question de la succession de l'ancienne République socialiste fédérative de Yougoslavie sur la base de l'égalité de tous les successeurs – telle que reconnue par les décisions de la Conférence internationale sur l'ex-Yougoslavie de l'Union européenne/ONU, ainsi que par les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale – continue d'être un préalable à la stabilité et à la paix dans la région.

En ce qui concerne la question de la succession, je tiens à souligner que pendant le Sommet du millénaire et l'Assemblée du millénaire, les quatre États successeurs ont une fois de plus réaffirmé leur position commune et proposé de travailler de façon plus intense au règlement de cette question.

En outre, je voudrais exprimer notre appui à la stabilité du Monténégro et aux processus de réforme qui y sont entrepris, ainsi qu'aux efforts déployés par le Gouvernement démocratiquement élu en faveur du développement économique et démocratique. Nous sommes également favorables à une participation accrue de ce gouvernement aux travaux des organes et organismes internationaux et aux autres processus de coopération régionale.

La position de mon pays, exprimée bien avant l'éclatement de la crise du Kosovo et l'adoption de la résolution 1244 (1999) du Conseil de sécurité, a toujours été de préconiser un règlement pacifique et politique de la crise du Kosovo, reposant sur une autonomie substantielle dans le cadre de la République fédérale de Yougoslavie, le respect des droits de l'homme de tous les habitants du Kosovo, le respect de l'inviolabilité des frontières existantes et, enfin, la reconstruction économique et la stabilisation du Kosovo et de la région.

Nous appuyons l'action de la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo et de la Force de paix au Kosovo (KFOR). Nous sommes convaincus qu'il est nécessaire de mettre en place des institutions démocratiques et d'édifier une société pluriethnique au Kosovo, ainsi que de trouver un modèle de société civile dans laquelle toute velléité de création



de territoires ethniquement purs soit irréalisable. Les élections locales au Kosovo sont d'une importance primordiale pour son avenir.

La République de Macédoine est préoccupée par les informations faisant état d'actes de violence et d'une recrudescence des incidents et des tensions interethniques au Kosovo. Nous estimons que la KFOR doit renforcer ses activités de contrôle aux frontières, afin d'empêcher que la violence ne s'étende aux pays voisins comme le mien. J'insiste sur ce point en raison de plusieurs incidents graves qui se sont produits à la frontière de la République de Macédoine.

Dans l'espoir que les événements du Kosovo seront les derniers grands problèmes que connaîtront les Balkans, il nous faudra collectivement défendre encore mieux les principes et les valeurs démocratiques et mettre au point des stratégies préventives à long terme. La stabilité régionale ne peut être assurée que par la prospérité économique, la démocratie, le respect des droits de l'homme et des droits des minorités nationales, ainsi que grâce à une coopération régionale et bilatérale intensive. Toutefois, la meilleure garantie qui soit de voir s'installer la sécurité dans la région et de voir celle-ci se transformer en une zone de démocratie, de développement, de stabilité et de coopération reste l'intégration rapide des pays de la région, en tant que membres à part entière, dans l'Union européenne et l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord.

L'Assemblée du millénaire de cette année nous donne une véritable occasion d'analyser le travail de notre Organisation et d'en évaluer l'efficacité au niveau du règlement des questions d'intérêt international. Nous espérons tous qu'on soulignera aussi les orientations futures en matière de développement, dans le but de promouvoir les pratiques établies et les résultats obtenus.

L'une des principales caractéristiques du monde moderne est, plus que jamais, l'interdépendance croissante de ses composantes. C'est un nouveau défi, mais c'est également un nouvel aspect des relations internationales. En outre, alors que tout le monde parle de l'importance énorme du multilatéralisme croissant et de la mondialisation, se pose la question de la participation égale de tous les groupes qui comptent dans le monde, autrement dit, de la représentation officielle de la voix de tous les peuples. À cet égard, je tiens à exprimer notre soutien aux efforts que fait la République de Chine à Taiwan pour faire partie de la communauté

internationale, compte tenu des intérêts de ce pays, de sa contribution notable à la coopération internationale et de la solidarité dont elle fait preuve. Il est dans l'intérêt de notre Organisation que les 23 millions d'habitants de la République de Chine participent à son action.

Les retombées des crises, les menaces à la paix, à la sécurité et au développement économique, et la pollution de l'environnement sont ressentis dans le monde entier. Conformément au nouvel état des relations, des besoins et des perspectives internationales, il est de toute évidence nécessaire de renforcer le rôle de l'ONU. Notre Organisation ne peut réussir dans son action qu'avec la contribution totale de chacun de ses États Membres.

Si nous voulons que l'Organisation joue un rôle positif au XXI<sup>e</sup> siècle, il est nécessaire de procéder aux réformes convenables. Nous saluons les efforts faits jusqu'à présent par le Secrétaire général à cette fin, tout en l'exhortant, ainsi que les États Membres, à poursuivre dans cette voie. En outre, je tiens à souligner que la réforme de l'ONU ne pourra réussir que si l'on renforce le rôle non seulement de l'Assemblée générale, mais aussi du Conseil de sécurité. Il est nécessaire, à notre avis, d'accroître le nombre des membres permanents et non permanents du Conseil de sécurité sur la base des nouvelles réalités des relations internationales, et en les choisissant tant dans les pays en développement que dans les pays développés.

Que faut-il faire pour que l'ONU puisse relever comme il convient les défis du nouveau siècle? Le Sommet du millénaire a répondu en partie à cette question. La Déclaration adoptée au Sommet crée de nouvelles obligations à tous les États Membres dans leur action future. Nous partageons l'avis que, si la Déclaration est un document politique, elle est avant tout un plan d'action de notre Organisation pour la période à venir. Je tiens à souligner l'importance du document adopté et je voudrais exhorter l'Assemblée générale à commencer la mise en oeuvre de ses dispositions. La République de Macédoine contribuera activement à ces efforts.

La République de Macédoine poursuivra ses efforts pour renforcer la paix et la sécurité internationales. J'insiste sur le fait que notre contribution à la réalisation de ces objectifs se fera dans le cadre de trois points de l'ordre du jour, en tant que suivi des résolutions présentées par la République de Macédoine.

Le maintien de la paix et de la sécurité internationales à travers le monde restera la priorité de notre Organisation au XXI<sup>e</sup> siècle. Comme le Secrétaire général l'a déclaré dans son rapport, le monde – et notre Organisation en particulier – sera confronté à la nécessité de s'impliquer pleinement dans la prévention et le règlement des conflits, ainsi que dans le développement des États touchés par ceux-ci. Par conséquent, la prévention devrait être l'un des instruments fondamentaux de notre Organisation. En ce qui concerne notre contribution à la politique et aux activités préventives, je voudrais informer l'Assemblée de la création en cours en République de Macédoine d'un centre international de prévention et de règlement des conflits.

Ce qui est essentiel pour assurer la stabilité et la sécurité, c'est à nos yeux le contrôle des armes légères et de petit calibre qui posent une menace sérieuse à la paix dans de nombreuses régions du monde. À ce propos l'ONU, en coopération avec d'autres organisations régionales, notamment l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe et l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord, peut influencer de manière décisive sur la prévention de la prolifération des armes légères et de petit calibre.

Nous exhortons la communauté internationale à prendre des mesures vigoureuses dans ses efforts pour endiguer le trafic des armes, surtout celui des armes légères et de petit calibre. À cet égard, nous espérons que la conférence internationale traitant de la question, qui aura lieu l'année prochaine, permettra des actions efficaces.

Parmi les raisons qui expliquent l'explosion d'un grand nombre de conflits locaux à travers le monde, il faut citer les facteurs économiques et sociaux. La mondialisation, outre ses effets positifs, comporte de nombreuses incidences négatives sur les économies des petits pays les moins avancés. Il est nécessaire de consacrer au développement des ressources financières. Dans les faits, l'ONU n'est pas en mesure de les fournir. Nous souscrivons à l'appel lancé aux États Membres pour qu'ils s'acquittent obligatoirement de leurs contributions volontaires, mais aussi à l'idée d'inviter la participation d'autres parties, notamment les institutions financières internationales, le secteur privé et autres organes. À cet égard, nous nous félicitons de la tenue, l'année prochaine, de la Conférence internationale chargée d'examiner la question du financement du développement. Je souligne que l'élimination totale ou partielle des dettes des pays affectés par des influences

externes objectives aurait un effet positif, diminuerait la pauvreté et le chômage dans le monde et favoriserait le développement économique global des pays endettés.

L'Assemblée générale est le lieu approprié pour évaluer ce qui a été accompli dans la promotion et la protection des droits et des libertés. Les lois internationales relatives aux droits de l'homme ont connu une évolution remarquable ces 50 dernières années. Aujourd'hui, nous sommes fiers de déclarer que l'Organisation des Nations Unies, avec l'adoption de la Déclaration universelle des droits de l'homme et d'autres instruments, a réussi à renforcer le consensus international qui veut que la dignité humaine soit la norme de base et l'objectif principal de tous les peuples et les nations.

L'année dernière, nous avons célébré le dixième anniversaire de l'adoption de la Convention relative aux droits de l'enfant et, l'année prochaine, un sommet mondial se tiendra sur cette question. Je saisis cette occasion pour annoncer l'intention de la République de Macédoine de signer très prochainement les deux Protocoles facultatifs à la Convention, le premier concernant la participation des enfants dans les conflits armés et le second, la vente d'enfants, la prostitution des enfants et la pornographie mettant en scène des enfants.

Avant de conclure, je voudrais mentionner expressément quelques questions auxquelles mon gouvernement attache une importance majeure : premièrement, la situation en Afrique, à la fois économique et politique; deuxièmement, le processus de paix au Moyen-Orient; troisièmement, la situation financière de notre Organisation et l'acquiescement par tous les États Membres de leurs obligations; et, enfin, les opérations de maintien de la paix qui contribuent à affirmer la dimension mondiale de notre organisation. C'est le moment opportun de les restructurer et les renforcer sur la base du rapport Brahimi (A/55/305), préparé par le Groupe d'étude que préside M. Brahimi.

De nombreux défis nous attendent au XXI<sup>e</sup> siècle. Notre devoir est de rendre le monde meilleur et plus heureux. Pour y parvenir, l'Organisation des Nations Unies occupe une place et un rôle importants. Le sens et l'existence de notre organisation universelle dépendent de sa capacité de s'adapter aux situations réelles et aux défis futurs.

Nous attendons de l'Assemblée du millénaire, cette année, qu'elle contribue à la réalisation de ce des-

sein. J'assure l'Assemblée que la République de Macédoine contribuera à son succès.

**La Présidente par intérim** (*parle en espagnol*) : Avant d'appeler le prochain orateur, le Ministre des affaires étrangères de l'Australie, j'attire l'attention des États Membres sur l'appel à respecter la trêve olympique pendant la XXVIIe Olympiade, tenue à Sidney, en Australie, du 15 septembre au 1er octobre. L'appel a été lancé le 5 septembre à la clôture de la cinquante quatrième session de l'Assemblée générale par le Président de cette session, M. Theo-Ben Gurirab.

Je donne maintenant la parole à S. E. M. Alexander Downer, Ministre des affaires étrangères de l'Australie.

**M. Downer** (Australie) (*parle en anglais*) : Je me joins à mes collègues pour féliciter le Président pour son élection à la présidence de la cinquante-cinquième session de l'Assemblée générale et vous-même, Madame la Vice-Présidente, pour votre élection à la fonction que vous occupez.

J'ai aussi le plaisir d'accueillir Tuvalu en tant que 189e Membre de l'Organisation des Nations Unies. L'Australie entretient des relations de longue date et amicales avec Tuvalu, et nous avons collaboré étroitement en tant que membres du Forum du Pacifique Sud et du Commonwealth. Nous sommes heureux que Tuvalu soit à présent Membre de l'ONU et nous nous réjouissons de travailler ensemble à la réalisation des buts communs de paix et de développement de l'ONU.

Nous nous réunissons aujourd'hui à l'issue du Sommet du millénaire où s'est réuni le plus grand nombre de chefs d'État et de gouvernement jamais vu. Bien qu'une multitude de problèmes auxquels le monde fait face au commencement du nouveau siècle ait été abordé lors du Sommet, un thème commun à de nombreux discours est la nécessité pour l'ONU de se réformer afin de relever les défis de notre ère, à savoir le maintien de la paix, la lutte contre la pauvreté, ainsi que l'émancipation et la libération des peuples opprimés.

Je veux répondre à ces appels à la réforme dans les observations que j'adresse aujourd'hui à cette Assemblée.

Sans une volonté ferme de réforme, l'ONU, comme toute organisation, ne peut espérer faire face aux changements rapides qui surviennent dans l'environnement international contemporain. Sans

changer ni s'adapter, l'Organisation disparaîtra, délaissée par les nations du monde en faveur d'institutions et de mécanismes répondant mieux à leurs besoins.

Les Australiens estiment que la tâche la plus fondamentale de l'Organisation – et la raison même de sa création à la fin de la Deuxième Guerre mondiale – est le maintien de la paix et de la sécurité internationales. Ces dernières années, nous avons vu l'ONU agir avec le plus, et le moins, de pertinence et d'efficacité : au plus bas, quand elle a été confrontée aux problèmes du Kosovo et du Rwanda; au plus haut, dans le règlement du conflit au Timor oriental.

Je suis un fervent défenseur du rôle actif de l'ONU dans le rétablissement et le maintien de la paix et de la sécurité internationales, particulièrement dans les situations où une catastrophe humanitaire semble imminente. L'action appropriée de l'ONU dans ces circonstances contribue peut-être plus que tout à démontrer à un public international sceptique la raison d'être actuelle de l'Organisation.

Aujourd'hui, je veux centrer mon attention sur quatre aspects de la réforme au sein du système de l'ONU : réforme du Conseil de sécurité, reconfiguration des groupes électoraux; réforme des opérations de maintien de la paix; et réforme du système de comités chargés de suivre l'application des traités relatifs aux droits de l'homme. À notre avis, des progrès doivent être accomplis dans chacun de ces domaines afin que l'ONU puisse obtenir des résultats et garantir sa pertinence et son efficacité.

La réforme et l'élargissement du Conseil de sécurité sont motivés par deux impératifs fondamentaux et liés entre eux : la nécessité de rétablir le caractère représentatif du Conseil en reconfigurant sa composition de manière qu'elle reflète la taille et la diversité de l'ensemble des États Membres de l'ONU, et la nécessité d'accroître la crédibilité, l'autorité et la légitimité du Conseil.

Le Gouvernement australien estime depuis longtemps que l'élargissement des deux catégories de membres est nécessaire pour rétablir l'équilibre et l'équité dans la composition du Conseil. De nouveaux sièges permanents doivent être réservés aux régions en développement qui sont sous-représentées. De nouveaux sièges permanents doivent être accordés aux grandes puissances industrialisées qui sont mieux à même de contribuer au maintien de la paix et de la sécurité internationales. De même, il est tout aussi im-

portant d'offrir à d'autres Membres de l'ONU la possibilité de contribuer directement aux travaux du Conseil grâce à une participation périodique en tant que membres élus. L'élargissement de la catégorie des membres non permanents renforcerait le caractère représentatif du Conseil, ce qui lui permettrait d'agir véritablement au nom de l'ensemble des Membres de l'ONU.

L'Australie exprime depuis longtemps ses préoccupations quant au droit de veto et elle continue de faire valoir que son utilisation devrait être assortie de limitations. Bien sûr, tous les membres permanents du Conseil, anciens et nouveaux, doivent être tenus responsables de leurs actes et, à cette fin, toute nouvelle disposition concernant le Conseil devrait être révisée après 10 ou 15 ans.

Malheureusement, le débat sur la réforme du Conseil de sécurité n'a pas abouti à un accord sur un ensemble de réformes au cours des six années écoulées depuis la création du Groupe de travail à composition non limitée chargé d'examiner cette question. Cette impasse est décevante, et j'espère que la présente session donnera un nouvel élan à l'effort de réforme. Il est clair, compte tenu des déclarations faites lors du Sommet du millénaire et au cours du présent débat, que la réforme bénéficie d'un large appui. Toutes les parties doivent donc renouveler leur engagement et faire preuve de plus de souplesse.

Dans le débat récent sur la réforme de l'ONU, un élément clef a été presque totalement ignoré. Je parle des groupes électoraux de l'ONU. Les groupes électoraux ont été créés pour garantir une représentation juste et équitable au sein des organes de l'ONU, afin que tous les Membres qui souhaitaient contribuer à la prise de décisions aient une chance de le faire. Étant donné que trois décennies se sont écoulées depuis la création des groupes actuels, il est temps que nous examinions avec soin leur pertinence compte tenu des réalités géopolitiques actuelles et futures.

Le système actuel des groupes électoraux reflète la réalité géopolitique des années 60. Depuis cette époque, plus de 60 pays sont devenus Membres de l'ONU, ce qui a entraîné des disparités importantes dans la taille des groupes et un niveau inadéquat de représentation pour certaines sous-régions. En outre, la logique initiale qui a présidé à la formation des groupes électoraux s'est érodée, ce qui a créé des dissonances dans la façon dont de nombreux États Membres s'organisent sur les plans politique et électoral.

Le dernier remaniement des groupes, en 1963, a été un processus long et difficile, rendu nécessaire par les changements importants survenus dans le système de l'ONU après l'entrée de nombreux États africains et asiatiques récemment devenus indépendants. Je reconnais que la reconfiguration des groupes n'est pas une tâche facile et qu'apporter ce changement maintenant sera tout aussi complexe. C'est justement la raison pour laquelle il faut amorcer, sans plus attendre, un débat de fond sur ces questions. Bien qu'il y ait de nombreuses configurations possibles pour les groupes électoraux après remaniement, et que beaucoup considèrent qu'il est délicat de modifier le statu quo, les changements mondiaux spectaculaires intervenus depuis l'entrée en vigueur du système actuel ont créé des anomalies auxquelles nous devons absolument remédier. L'Australie est impatiente de collaborer avec d'autres pays pour atteindre cet objectif.

Dans le cadre de l'engagement du Gouvernement australien en faveur d'une Organisation des Nations Unies forte et pertinente, nous avons récemment achevé une étude du système de comités chargés des questions relatives aux droits de l'homme, dans le but d'en améliorer l'efficacité. Cette étude découlait de l'attachement de notre gouvernement à la promotion et à la protection internationales des droits de l'homme, et d'une profonde conviction que l'ONU a un rôle central à jouer à cet égard.

L'Australie est fière de son passé glorieux en matière de droits de l'homme, et nous prenons très au sérieux nos droits et obligations à l'échelle internationale. Nous sommes partie aux deux pactes des droits de l'homme et aux quatre conventions. À l'intérieur de l'Australie, qui a une société civile forte, les droits de l'homme sont protégés par de nombreux mécanismes civils et politiques clefs, y compris une tradition démocratique bien établie, notre Constitution, un système judiciaire indépendant, des médias libres et de nombreuses lois antidiscrimination de large portée. Sur le plan international, l'Australie est un défenseur énergique de l'application universelle des normes en matière de droits de l'homme, et s'est engagée à appuyer sans relâche la protection des droits de l'homme au niveau international.

Nous sommes préoccupés par le fait que les comités créés pour surveiller le respect international des droits de l'homme commencent à perdre leur crédibilité et leur efficacité en raison de la façon dont ils fonctionnent. Il importe également que le système de pro-

tection international fonctionne de manière efficace et efficace afin que les pays démocratiques qui, comme l'Australie, sont fiers de fournir depuis longtemps une assistance humanitaire généreuse puissent continuer de bénéficier de la confiance et de l'appui de leurs propres citoyens concernant cette protection humanitaire.

L'examen conduit par l'Australie a révélé que les comités doivent adopter une attitude plus cohérente face à leur rôle et comprendre les pièges auxquels ils s'exposent en acceptant sans analyse les propositions que leur présentent les organisations non gouvernementales. Il est important de reconnaître adéquatement le rôle et les vues des gouvernements qui sont démocratiquement élus et qui prennent au sérieux leurs engagements découlant des traités, ainsi que leurs obligations de rendre des comptes. Les comités doivent également être plus équilibrés, s'agissant de cibler ceux qui ne respectent pas les droits de l'homme, et doivent éviter de concentrer injustement leurs critiques sur les pays dont le bilan est satisfaisant en matière de respect des droits de l'homme.

Depuis plusieurs années maintenant, l'Australie, ainsi que de nombreux autres pays dont le Canada, la Nouvelle-Zélande et la Norvège préconisent une réforme des comités chargés des questions relatives aux droits de l'homme. Plus récemment, la Mission australienne auprès de l'ONU à Genève s'est fait l'hôte d'une réunion d'environ 20 pays, qui a permis de discuter de la réforme des comités. L'ONU elle-même a reconnu la nécessité de réformer ce système, et l'Australie a pleinement appuyé ces efforts de réforme internationaux.

L'Australie a maintenant l'intention d'élargir ces efforts en lançant une initiative diplomatique de haut niveau pour acquérir un large appui en faveur des réformes visant à améliorer et à rendre plus professionnel le fonctionnement des comités. Les réformes pourraient comprendre l'octroi de ressources appropriées aux comités en question, l'amélioration de leurs méthodes de travail, la normalisation de leurs règlements intérieurs lors de l'examen des rapports présentés par les États, et une meilleure consultation entre les comités eux-mêmes afin de coordonner les calendriers de présentation des rapports et de favoriser la coopération sur les questions relatives à la réforme.

Mais l'Australie n'a pas le monopole des bonnes idées, et nous voulons travailler en étroite coopération avec les fonctionnaires de l'ONU et avec les pays qui pensent comme nous, afin que le système de comités

soit plus efficace, pour le bien de tous les États Membres et pour la protection des droits de l'homme.

Nous allons donc nous entretenir avec les représentants de beaucoup d'autres États pour élaborer des propositions concrètes de réforme. Nous soulèverons ces questions devant l'Assemblée générale, la Commission des droits de l'homme et d'autres instances appropriées. Nous pensons également que lors des réunions régulières des États parties aux six traités relatifs aux droits de l'homme, on devrait débattre des questions de réforme et offrir une orientation aux comités pertinents sur leurs méthodes de travail.

L'Australie veut accroître au maximum l'efficacité des organes créés par traité. Nous n'allons pas nous soustraire à nos responsabilités, et nous insisterons sur les réformes qui sont nécessaires pour que le système fonctionne bien et parvienne à ses objectifs. S'il n'y a pas de réforme, le système des comités sera de plus en plus mis à l'écart et deviendra inutile. Ce serait là un recul pour la cause des droits de l'homme.

Je vais maintenant aborder la question du maintien de la paix et de la sécurité internationales. L'Australie a une tradition longue et honorable en tant que participante aux opérations de maintien de la paix de l'ONU – elle a participé récemment à la mission au Timor oriental – et je crois que la vigueur de notre engagement se reflète dans le fait que le Secrétaire général a récemment nommé le commandant australien Tim Ford au poste de conseiller militaire. L'expérience des années 90 a montré clairement que la capacité de l'ONU de répondre à un éventail de plus en plus complexe et large de demandes en matière de maintien de la paix est mise à rude épreuve. Au cours de cette décennie, nous avons remporté des succès importants dans le domaine du maintien de la paix, notamment au Timor oriental, mais nous avons également eu des opérations plus limitées et qui sont, à vrai dire, presque passées inaperçues. Cette décennie a également été marquée par quelques échecs tragiques dont les coûts se mesurent souvent au nombre de vies humaines perdues.

Je rends hommage au Secrétaire général qui s'est engagé à examiner de manière critique les résultats de l'ONU et notamment les rapports sur Srebrenica et le Rwanda. Nous nous félicitons en particulier de l'initiative qu'il a prise de constituer le Groupe d'étude Brahimi sur les opérations de paix des Nations Unies. Le rapport Brahimi, publié sous la cote A/55/305, est

un document historique qui établit un plan en vue de moderniser les fonctions de maintien de la paix de l'ONU et ses fonctions connexes. Nous devons examiner ces recommandations sans tarder.

Je voudrais mettre brièvement en lumière cinq points qui, de l'avis de l'Australie, constituent les leçons les plus importantes que nous avons tirées des expériences récentes.

Premièrement, l'intervention militaire ne doit être utilisée qu'en dernier recours. Tous les efforts doivent être faits pour trouver des solutions pacifiques. C'est pourquoi nous nous félicitons que le rapport Brahimi mette l'accent sur l'action préventive et la consolidation de la paix.

Deuxièmement, lorsqu'il y a un déploiement des forces de l'ONU, il faut qu'il y ait une paix à maintenir. L'envoi de troupes pour une durée indéterminée dans des endroits peu sûrs, en l'absence d'un plan de paix clair et de perspectives raisonnables de mettre en oeuvre ce plan, comporte de réels dangers. Les parties belligérantes doivent être déterminées à rétablir la paix et elles doivent être tenues responsables de leurs actes.

Troisièmement, les opérations de paix doivent être dotées d'un mandat du Conseil de sécurité correspondant à la tâche qu'il leur est demandé d'accomplir. Si les conditions sur le terrain sont hostiles, ces opérations doivent être équipées selon que de besoin et être en mesure de donner l'image d'une force crédible.

Quatrièmement, le déploiement doit se faire très rapidement, dès lors qu'une décision est prise par le Conseil de sécurité. Tout retard peut entraîner une nouvelle détérioration de la situation et faire de nombreuses victimes. Le rapport Brahimi propose un certain nombre d'idées utiles pour accélérer ce déploiement, qui méritent d'être examinées avec soin.

Cinquièmement, les opérations de paix des Nations Unies doivent avoir une stratégie de sortie clairement définie. Cela est lié en particulier à la clarté des mandats du Conseil; comme le souligne à juste titre le rapport Brahimi, les mandats doivent être clairs, crédibles et réalistes. Cela dépend également de l'efficacité des processus de paix et des efforts de consolidation de la paix qui les accompagnent.

Nous nous félicitons que le rapport Brahimi accorde une attention à ces questions. Nous sommes également d'accord pour dire que l'ONU doit être dotée des ressources nécessaires afin qu'elle puisse exé-

cuter les tâches que nous lui confions. Il ne fait aucun doute que le Département des opérations de maintien de la paix doit être renforcé et réformé. En fin de compte, c'est à nous, les États Membres, qu'il appartient de faire en sorte que la capacité de maintien de la paix de l'ONU soit plus efficace. Cela signifie qu'il faut doter les activités de maintien de la paix d'une base financière plus sûre et que les États Membres doivent s'acquitter de l'intégralité de leurs quotes-parts de manière ponctuelle.

Je ne saurais conclure sans évoquer la question du Timor oriental. Lorsque j'ai pris la parole devant cette Assemblée il y a un an, le Timor oriental était en proie à une violence terrible provoquée par des milices brutales sans foi ni loi. Depuis lors, des progrès importants ont été faits pour rétablir la sécurité et jeter les bases d'un Timor oriental indépendant. L'Australie rend hommage aux hommes et aux femmes de la Force internationale au Timor oriental et de l'Administration transitoire des Nations Unies au Timor oriental pour le dévouement dont ils font preuve et, trop souvent, pour leur sacrifice.

Le Timor oriental a un long chemin à parcourir pour parvenir à la paix et la prospérité. L'Australie joue un rôle de premier plan dans la reconstruction du territoire par l'intermédiaire de l'ONU et d'autres organisations, ainsi qu'au plan bilatéral. Nous avons pris l'engagement soutenu d'aider les Timorais de l'Est à édifier leur nation naissante, non seulement pour les Timorais eux-mêmes mais également dans l'intérêt de la stabilité et de la sécurité dans notre région.

Malheureusement, les milices intégrationnistes continuent de poser une grave menace à la sécurité et la stabilité. Il faut mettre fin aux actes d'intimidation et de violence dirigés contre les réfugiés timorais et le personnel humanitaire dans les camps situés à la frontière entre le Timor oriental et le Timor occidental. L'assassinat de membres du Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) au début de ce mois mérite d'être condamné dans les termes les plus forts. L'Australie réitère son appel à l'Indonésie pour qu'elle s'acquitte de la responsabilité qu'elle a prise d'assurer une sécurité efficace au Timor occidental et, en particulier, de mettre fin aux activités des milices, de traduire en justice les auteurs de ces crimes, de créer les conditions nécessaires pour permettre le retour du HCR et de régler le problème des réfugiés. Nous prions instamment le Gouvernement indonésien de prendre toutes les mesures possibles en ce sens et de coopérer

avec la mission que le Conseil de sécurité se propose d'envoyer.

Si l'ONU veut maintenir sa raison d'être et sa crédibilité, elle doit se renforcer et rester fermement déterminée à mener un programme soutenu de réforme et de renouveau. Les tâches qu'elle devra accomplir sont considérables, mais pas insurmontables. Le besoin de changement est clair et urgent, mais je pense que notre génération ne manque pas de l'ingéniosité et de

la bonne volonté nécessaires pour imiter nos prédécesseurs et prendre le taureau par les cornes.

Lors du Sommet du millénaire, les dirigeants du monde ont souligné que l'ONU doit relever les défis du nouveau siècle. Nous devons répondre à cet appel et oeuvrer de concert, avec une détermination et une volonté renouvelées, pour faire en sorte que cette Organisation soit plus représentative et beaucoup plus efficace.

*La séance est levée à 13 heures.*